

## Rapport annuel 2010 du Groupe BEI – volume «Activité»

**Légende:** Le Rapport annuel 2010 du Groupe BEI est constitué de quatre volumes distincts. Le présent volume intitulé «Activité» présente les activités du Groupe BEI sur l'année 2010 ainsi que les perspectives futures.

**Source:** Banque européenne d'investissement, Rapport annuel 2010 – volume « Activité ». [EN LIGNE].

[Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, [19.03.2012]. Disponible sur

<http://www.eib.org/attachments/general/reports/ar2010fr.pdf>

**Copyright:** (c) Banque européenne d'investissement

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/rapport\\_annuel\\_2010\\_du\\_groupe\\_bei\\_volume\\_activite-fr-db1ebbb2-90f3-4333-89f5-a7ad309ef8dc.html](http://www.cvce.eu/obj/rapport_annuel_2010_du_groupe_bei_volume_activite-fr-db1ebbb2-90f3-4333-89f5-a7ad309ef8dc.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/09/2012

## Rapport annuel 2010



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



Volume I

# Rapport d'activité



## Rapport annuel 2010



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement

Volume I

# Rapport d'activité

Le **Rapport annuel 2010 du Groupe BEI** est constitué de quatre volumes distincts :

- le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures ;
- le rapport financier présentant les états financiers de la BEI, du Groupe BEI (IFRS et directives européennes) et du FEI, ainsi que leurs annexes explicatives ;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2010 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse pour l'année 2010 et pour les cinq dernières années sont également présentés ;
- le rapport sur la responsabilité d'entreprise présentant des informations détaillées sur les pratiques de la Banque en la matière.

Le Rapport annuel est également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).

Chiffres clés de 2010	3
Message du président	4
Promouvoir la croissance économique et l'emploi	6
⇒ Aider les régions de l'Union européenne relevant de l'objectif de convergence	9
⇒ Financer les petites et moyennes entreprises	12
⇒ Construire les infrastructures du marché interne	15
⇒ Stimuler l'innovation	17
⇒ Garantir un approvisionnement énergétique sûr et compétitif	20
Soutenir l'action en faveur du climat	22
⇒ Investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	25
⇒ Financement et stockage du carbone	27
⇒ Pour des villes plus durables	30
⇒ Adaptation au changement climatique	33
Le monde entier pour partenaire	34
Action conjointe avec la Commission européenne et d'autres institutions financières internationales	42
Une institution responsable	46
Le capital de la BEI et les opérations d'emprunt en 2010	50
La gouvernance à la BEI	54
⇒ Les organes statutaires de la BEI	55
⇒ Les organes statutaires du FEI	57
⇒ Le Comité de direction de la BEI	58

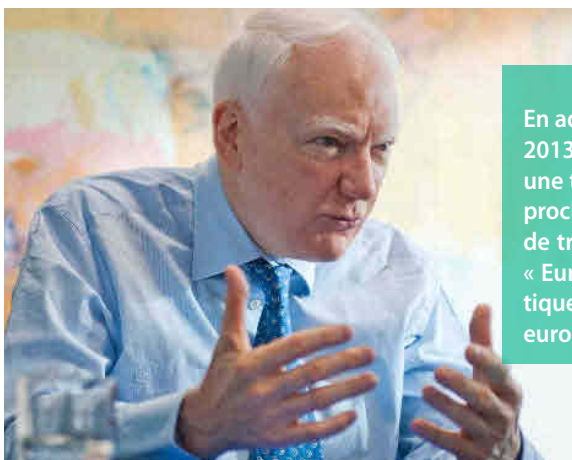


## Chiffres clés de 2010

- ✓ L'activité de prêt de la BEI a totalisé **72 milliards d'EUR en 2010** – 63 milliards d'EUR à l'intérieur de l'UE et 9 milliards d'EUR à l'extérieur de l'UE.
- ✓ En 2010, la BEI a financé 460 projets de grande envergure dans **72 pays**.
- ✓ Les prêts à l'appui de l'action en faveur du climat dans l'Union européenne ont affiché une hausse sensible, s'établissant à **19 milliards d'EUR**, ce qui représente **30 %** de l'activité de prêt de la Banque dans l'UE.
- ✓ En 2010, la BEI a mené à terme sa contribution supplémentaire de **61 milliards d'EUR** sur trois ans au **plan de relance européen**, soit 11 milliards d'EUR de plus que le chiffre initialement prévu.
- ✓ En 2010, **115 000** entreprises de petite et moyenne dimension ont bénéficié de financements du Groupe BEI.
- ✓ Les financements à l'appui des régions de l'Union européenne relevant de l'objectif de convergence qui ont été les plus lourdement touchées par la crise économique et financière ont atteint **26 milliards d'EUR en 2010**.
- ✓ La BEI a levé un total de **67 milliards d'EUR** sur les marchés obligataires mondiaux.



## Message du président



En adoptant en décembre 2010 le plan d'activité 2011-2013<sup>1</sup>, le Conseil d'administration de la BEI a donné une triple orientation à l'action de la Banque. Dans les prochaines années, celle-ci va se développer autour de trois dimensions : la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 », la lutte contre le changement climatique et le soutien à la politique extérieure de l'Union européenne.

### ⇒ « Europe 2020 »

Face à la crise financière puis économique qui éclata en 2008, les États européens ont apporté dans l'urgence une réponse de court terme : ce furent les différents plans nationaux pour assurer le sauvetage des banques, puis pour stimuler la reprise de l'économie. Ces plans nationaux furent appuyés par le Plan européen de relance économique, adopté par le Conseil européen en décembre 2008. La BEI y a pris sa part, en augmentant son volume de prêts de 48 milliards d'EUR en 2007 à 79 milliards d'EUR en 2009 et en orientant cette injection de moyens financiers dans l'économie réelle vers les secteurs désignés comme prioritaires par le Conseil, en particulier le soutien aux PME.

Après cette réponse de court terme qui a permis d'éviter le pire, il s'agit maintenant de donner une réponse de plus long terme : c'est la stratégie « Europe 2020 », c'est-à-dire la mise en œuvre concertée de réformes et d'investissements visant à augmenter le potentiel de croissance de l'économie européenne, une croissance intelligente, soutenable et inclusive. L'élément critique, c'est l'augmentation du taux d'emploi et de la productivité qui doit s'articuler autour du « triangle de la connaissance », à savoir la **formation**, notamment afin d'accroître la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, la **recherche** afin de déplacer la frontière

technologique et l'**innovation** dont il faut assurer une diffusion plus rapide dans l'ensemble de l'économie.

La BEI est prête à apporter une contribution significative à la mise en œuvre de cette stratégie. En 2010 déjà, elle a financé, pour plus de 4 milliards, des projets dans le secteur de l'éducation et, pour plus de 7 milliards, des projets de RDI (recherche-développement-innovation). La BEI a l'intention d'accroître ses financements dans ces domaines car le renforcement du « triangle de la connaissance » a non seulement un impact positif sur la compétitivité, mais est aussi important pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cet effet, la BEI entend continuer à mettre en place avec la Commission des instruments conjoints de financement – à l'exemple du Mécanisme de financement avec partage des risques (RSFF) destiné à la recherche – car de tels instruments donnent un effet de levier au budget européen (avec le même montant budgétaire, le budget soutient un volume plus important d'investissements) en même temps qu'ils allègent la contrainte de capital de la BEI (avec le même montant de capital, la BEI peut assurer un volume plus important de prêts)<sup>2</sup>. Il nous paraît évident que la contribution de la BEI à la stratégie « Europe 2020 » sera d'autant plus efficace qu'elle pourra s'appuyer sur une coopération pragmatique (et non bureaucratique) avec la Commission européenne et d'autres institutions financières<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir <http://www.eib.org/about/publications/operational-plan-2011-2013.htm>

<sup>2</sup> Les réalisations de la RSFF illustrent ce double effet. À la fin de 2010, une contribution de 390 millions d'EUR du budget européen et une allocation en capital de 772 millions d'EUR de la BEI avaient permis à la BEI d'octroyer des prêts RSFF d'un montant de 6,3 milliards pour un total d'investissements en recherche de 16,2 milliards.

<sup>3</sup> Voir page 42



### ⇒ Lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique et ses effets parfois dramatiques est devenue une priorité pour l'Union européenne et, par conséquent, pour la BEI. L'accident nucléaire de Fukushima et les remises en cause qu'il entraîne renforcent encore la nécessité d'investir massivement dans les économies d'énergie, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies énergétiques.

En 2010, les prêts de la BEI pour des projets qui contribuent directement à réduire le volume des émissions de gaz à effet de serre<sup>4</sup> se sont élevés à 20,5 milliards d'EUR, ou près de 30 % du total de nos prêts. Parmi ceux-ci, les prêts pour des projets d'**énergie renouvelable** ont représenté 6,2 milliards, principalement en faveur de projets de production d'électricité éolienne ou solaire. Les prêts pour des projets d'amélioration de l'**efficacité énergétique** se sont élevés à 2,3 milliards en 2010 et vont augmenter dans les années qui viennent. En effet, il y a encore un énorme potentiel d'économies d'énergie, en particulier dans les bâtiments publics et les logements de nombreuses villes et cités européennes. Quant aux investissements visant à développer les **transports urbains** et à réduire les nuisances du transport individuel, ils ont été financés par des prêts de la BEI à hauteur de 7,9 milliards d'EUR en 2010.

Dans le même temps, la BEI est en pointe dans le développement d'une méthodologie, inévitablement complexe en raison des difficultés techniques à surmonter, en vue d'évaluer plus précisément l'empreinte carbone de l'ensemble des projets qu'elle finance. Cet effort particulier témoigne de notre volonté de faire vraiment de la lutte contre le changement climatique une priorité majeure de notre action future.

### ⇒ Politique extérieure de l'Union européenne

Aucune puissance ne peut être présente sur la scène internationale sans un soutien financier. La Chine l'a bien compris : elle intervient financièrement dans le monde entier à l'appui de ses objectifs de politique extérieure. L'Union européenne, si elle souhaite réellement déve-

lopper une politique extérieure qui ait quelque influence dans le monde, doit elle aussi disposer d'un bras financier. Si elle le veut, la BEI peut être ce bras.

C'est là l'une des principales conclusions du Rapport Camdessus sur le mandat extérieur de la BEI<sup>5</sup>. Il reste à voir si les États membres, qui sont aussi les actionnaires de la BEI, donneront une suite à cette recommandation et feront un choix clair à l'occasion de la préparation des perspectives financières 2014-2020. Ce qui impliquerait un rapprochement étroit entre le Service européen d'action extérieure et les services de la BEI en charge des opérations extérieures ainsi qu'une coordination renforcée avec d'autres institutions financières internationales et nationales.

*En ce début de siècle, l'Union européenne doit affronter de nombreux défis. Au moins pour certains d'entre eux, elle doit pouvoir compter sur la BEI, sur son personnel qualifié, sur sa solidité financière, sur son expertise technique et sur sa bonne gouvernance.*

Philippe Maystadt

<sup>4</sup> Pour entrer dans cette catégorie, le projet doit permettre de réduire d'au moins 20 % le volume des émissions.

<sup>5</sup> Pour la révision du mandat extérieur, le Conseil Ecofin avait décidé la création d'un groupe d'experts, présidé par M. Camdessus et chargé de faire des recommandations à la Commission, au Conseil et au Parlement européen. Ce rapport a été remis le 9 février 2010.

Voir <http://www.bei.org/about/documents/mtr-external-mandate-report-steering-committee.htm>



# Promouvoir la croissance économique et l'emploi





En 2010, la BEI a conduit à terme avec succès ses deux années d'activités de lutte contre la crise et entamé un retour à ses niveaux de prêt d'avant la crise.

Après le volume record de 79 milliards d'EUR atteint en 2009, lorsque la crise était à son paroxysme, les signatures de prêts ont totalisé, en 2010, 71,8 milliards d'EUR. En revanche, les décaissements ont atteint 58,7 milliards d'EUR, contre 54 milliards d'EUR l'année précédente.

Avec l'amélioration de la conjoncture pour les grandes entreprises et les contreparties du secteur bancaire, la demande de prêts classiques adressée à la BEI a commencé à baisser car cette clientèle a pu à nouveau emprunter plus facilement sur le marché du crédit et le marché financier et ne plus être aussi fortement dépendante de la BEI. En conséquence, la BEI a commencé à réorienter ses priorités en ciblant des opérations dans les domaines où ses financements sont susceptibles de contribuer au mieux à la croissance économique.

Ce sont les prêts à l'appui de projets porteurs de risques et de gains plus élevés – dans des domaines tels que la recherche, le développement d'infrastructures durables et l'innovation – qui ont les plus grandes répercussions sur le potentiel de croissance de l'économie.

La stratégie de prêt de la BEI dans les années à venir sera alignée sur les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » et les besoins liés à l'action en faveur du climat (qui font l'objet d'un chapitre distinct). La Banque continuera de coopérer avec la Commission européenne à la mise au point d'instruments de financement innovants dans ces deux domaines.

*La croissance durable implique la promotion d'une économie plus verte, plus compétitive et plus efficace dans l'utilisation des ressources.*



R-D destinée à la mise au point d'une nouvelle génération de moteurs pour avions commerciaux, Safran, France

### La stratégie « Europe 2020 »

Dans le sillage du plan européen de relance, qui a servi de guide à l'Union européenne pour traverser la crise, la feuille de route pour les années à venir repose sur la stratégie « Europe 2020 » en faveur de l'emploi et de la croissance, avalisée par le Conseil européen en 2010. Cette stratégie met l'accent sur les investissements dans des domaines favorisant une croissance intelligente, durable et inclusive. La croissance intelligente consiste à développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, tandis que la croissance durable implique la promotion d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive. La croissance inclusive, quant à elle, vise à encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et régionale.

La stratégie « Europe 2020 » cible cinq grands domaines : l'emploi, la recherche et l'innovation, l'action en faveur du climat et l'énergie, l'éducation et, enfin, la lutte

contre la pauvreté. Ces objectifs sont liés. De meilleurs niveaux d'éducation améliorent l'employabilité tandis que les progrès réalisés en matière d'accroissement du taux d'emploi contribuent à réduire la pauvreté. Une plus grande capacité de recherche-développement ainsi que d'innovation dans tous les secteurs de l'économie, combinée à une efficacité accrue des ressources, améliore la compétitivité et favorise la création d'emplois. Investir dans des technologies plus propres permet d'améliorer le respect de notre environnement, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et de créer de nouvelles activités et possibilités d'emploi. La BEI a un rôle à jouer dans chacun de ces domaines.

Pour promouvoir la stratégie « Europe 2020 », une équipe a spécifiquement été mise sur pied à la BEI en 2010. Elle s'intéresse tout particulièrement à la manière dont la BEI peut coordonner et soutenir au mieux les investissements dans les secteurs des transports, de la recherche-développement et de l'innovation (RDI), de l'énergie et de l'action en faveur du climat ainsi que de la cohésion et de la convergence.



STMicroelectronics : opérateur en salle blanche, France





## Aider les régions de l'Union européenne relevant de l'objectif de convergence



En 2010, la BEI a prêté 25,9 milliards d'EUR à l'appui des régions de l'Union européenne relevant de l'objectif de convergence qui ont été les plus lourdement touchées par la crise économique et financière.

Aéroport de Berlin, Allemagne

Le soutien aux régions de la convergence s'est maintenu à un niveau élevé, à 41 % du total des prêts de la BEI dans l'UE. Au cours de l'année, des prêts-programmes structurels d'une taille exceptionnellement grande ont permis de garantir la poursuite des investissements publics dans certains États membres.

Les prêts-programmes structurels sont des prêts-cadres qui servent à financer une partie des contributions des budgets nationaux à un large éventail de projets d'in-

vestissement prioritaires bénéficiant d'aides non remboursables des Fonds structurels de l'Union européenne. En période d'austérité, certains États membres ont éprouvé des difficultés à financer leur propre contribution, mettant en péril la réalisation d'investissements susceptibles d'accroître leur produit intérieur brut. Le préfinancement par la BEI des contributions des pays revêt une importance d'autant plus grande qu'il contribue à stabiliser les investissements et à soutenir la reprise et la croissance.

*Des prêts de la BEI d'une taille exceptionnellement grande ont permis de garantir la poursuite des investissements publics dans certains États membres.*

Le prêt-programme structurel de 2 milliards d'EUR en faveur de la République hellénique a été le prêt le plus important jamais accordé par la BEI en Grèce. Son objectif est de soutenir la reprise économique et d'accélérer la transition vers une croissance intelligente, durable et inclusive, conformément à la stratégie « Europe 2020 ». Sur cette enveloppe, 500 millions d'EUR ont déjà été décaissés en 2010. À court terme, le prêt aura pour effet de réduire le risque de devoir reporter des investissements dans des infrastructures et des équipements régionaux de première importance. Les fonds seront utilisés pour appuyer des investissements dans les domaines du transport ferroviaire, de la protection de l'environnement, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, de l'eau, du traitement des déchets, de la recherche-développement ainsi que des technologies de l'information et de la communication. Les prêts de la BEI en Grèce ont totalisé 3,1 milliards d'EUR en 2010, contre 1,6 milliard d'EUR en 2009.

Sur le prêt de 1,5 milliard d'EUR que la Banque a accordé au Portugal, une première tranche de 450 millions d'EUR a été décaissée en 2010. Les fonds ont servi à financer des investissements publics dans un large éventail de secteurs, dont les transports, les TIC, l'eau, le traitement des déchets, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les financements de la BEI au Portugal ont totalisé 3,4 milliards d'EUR (3,7 milliards d'EUR en 2009).

La République de Pologne a, pour sa part, bénéficié d'un prêt-cadre de 2 milliards d'EUR, lui aussi le prêt le plus important jamais accordé par la BEI en Europe centrale et orientale. Parmi les pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 ou après cette date, c'est la Pologne qui attire le plus de financements de la BEI, avec un fort mouvement à la hausse ces dernières années. En 2010, les prêts en faveur d'un large éventail de clients des secteurs public et privé ont atteint 5,6 milliards d'EUR, contre 4,8 milliards d'EUR en 2009, un chiffre qui était déjà en progression de 70 % par rapport à l'année précédente. Pour les cinq dernières années (2006-2010), les interventions de la BEI en Pologne ont totalisé 17,5 milliards d'EUR.



### Convergence dans l'UE

Ventilation sectorielle des prêts signés en 2010

	Total	
	Montant (Mio EUR)	%
Infrastructures de communication	8 099	36
Énergie	4 718	21
Aménagement urbain	2 020	9
Eau, assainissement, déchets	999	4
Santé, éducation	3 158	14
Industrie	1 302	6
Services	1 850	8
Agriculture, pêche, foresterie	130	1
<b>Total des prêts directs</b>	<b>22 276</b>	<b>100</b>
Lignes de crédit octroyées dans les régions de la convergence	3 620	
<b>Total des prêts</b>	<b>25 897</b>	





Tramway d'Athènes, Grèce

- ➔ **JASPERS – Joint Assistance to Support Projects in European Regions**  
Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (BEI, Commission européenne, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et KfW Bankengruppe) ;
- ➔ **JESSICA – Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas**  
Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines (BEI, Commission européenne, Banque de développement du Conseil de l'Europe) ;
- ➔ **JEREMIE – Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises**  
Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises (FEI, Commission européenne) ;
- ➔ **JASMINE – Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe**  
Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe (FEI, Commission européenne).

La BEI a également accordé des prêts-cadres à d'autres pays de l'UE relevant de l'objectif de convergence, à savoir Chypre, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie. Ces prêts ont totalisé 11,6 milliards d'EUR en 2010, contre 8,5 milliards d'EUR en 2009, reflétant la hausse rapide de l'utilisation de ce produit financier.

#### De l'assistance technique pour les États membres

L'assistance technique joue un rôle fondamental dans l'aide apportée aux douze États devenus membres de l'Union européenne depuis 2004 pour la préparation de grands projets qui feront l'objet d'une demande de financement sous la forme d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Ce rôle est dévolu au dispositif JASPERS (*Joint Assistance to Support Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) qui, depuis le lancement de ses opéra-

tions en 2006, a permis de mener à bien 399 études de projet et de soumettre à la Commission 185 demandes de financement de projets ayant bénéficié de son assistance, avec à la clé l'approbation de 104 projets soutenus par ce dispositif. Le volume total d'investissement absorbé par les projets mis en œuvre après avoir bénéficié d'une assistance technique dépasse maintenant la barre des 40 milliards d'EUR. La préparation de JASPERS pour la prochaine période de programmation des Fonds structurels (2014-2020) bat son plein de façon à pouvoir mettre rapidement en œuvre ce dispositif le moment venu.

L'assistance technique au titre de JASPERS est gratuite et a pour objectif l'absorption plus efficace et plus rapide des fonds mis à disposition. Gérée par la BEI et établie au siège de cette dernière à Luxembourg, avec des bureaux régionaux à Bucarest, à Varsovie et à Vienne, JASPERS est une initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne, de la BERD et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

## Financer les petites et moyennes entreprises

En 2010, le Groupe BEI a soutenu quelque 115 000 PME par le truchement d'intermédiaires. La BEI a accordé 10 milliards d'EUR sous la forme de lignes de crédit pour rétrocession à des PME, tandis que le FEI a soutenu les PME au moyen de garanties et de financements en capital-risque pour un total de 2,8 milliards d'EUR.



En ce qui concerne la BEI, les chiffres de 2010 soutiennent la comparaison avec le niveau record de 12,7 milliards d'EUR atteint en 2009, au plus fort de la crise.

Le renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) a été l'un des éléments de l'action de la BEI en faveur de la croissance économique et de l'emploi dans le cadre du plan européen pour la relance économique adopté par le Conseil ECOFIN – les ministres des finances des États membres – en décembre 2008. L'objectif de 30 milliards d'EUR de prêts aux PME sur la période 2008-2011, qui avait été fixé par le Conseil ECOFIN en décembre 2008, a été atteint avec une avance d'une année entière sur le calendrier prévu.

L'impact de l'accroissement des prêts aux PME a été équitable et généralisé. Dans l'ensemble de l'UE, plus de 63 000 PME ont bénéficié de lignes de crédit de la BEI en 2010. L'une des conditions à remplir par les intermédiaires rétrocédant les lignes de crédit de la Banque est de prêter aux bénéficiaires finals, pour chaque euro accordé par la BEI, un montant au moins équivalent, ce qui, dans la pratique, revient à doubler le montant mis à disposition des PME. Les intermédiaires ont également pour obligation de transférer aux PME européennes l'avantage financier lié aux conditions attrayantes proposées par la BEI. À la fin de 2010, la BEI avait accordé des lignes de crédit à plus de 170 intermédiaires financiers dans 24 des 27 États membres.

Pendant la crise, la BEI a redoublé d'efforts pour aider les PME dans les États membres d'Europe centrale et orientale (où, en 2010, les signatures sont restées proches de leur niveau de 2009) et dans les pays candidats et candidats potentiels. Tout en poursuivant normalement sa coopération étroite avec les banques locales, qui ont rencontré des difficultés du fait de la détérioration de leurs portefeuilles de prêts, la BEI s'est également associée en 2009 à la BERD et au Groupe de la Banque mondiale au titre du plan d'action conjoint des institutions financières internationales (IFI) afin d'amplifier le soutien aux PME d'Europe centrale et orientale en le portant à 24,5 milliards d'EUR sur la période 2009-2010. Dans le



cadre de cette enveloppe, la BEI a entrepris de doubler les ressources qu'elle met habituellement à disposition pour les porter à un total de 11 milliards d'EUR à la fin de 2010, objectif qui s'est concrétisé bien plus tôt dans l'année. L'activité de prêt de la BEI au titre du plan d'action conjoint s'est établie à 14 milliards d'EUR à la fin de 2010, soit 25 % de plus que le montant initialement prévu.

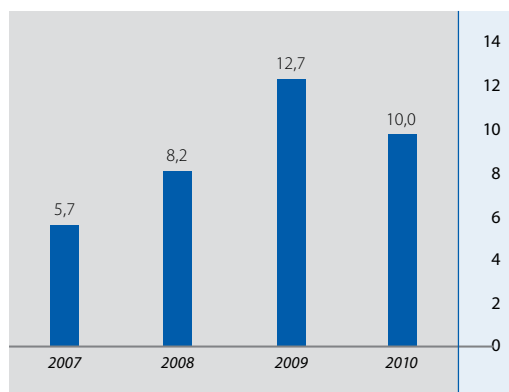
### Une nouvelle formule de prêt pour les entreprises de taille intermédiaire

Parallèlement, la BEI a actualisé ses conditions d'intermédiation pour les prêts en faveur des entreprises de taille intermédiaire. Dotées d'un effectif supérieur à celui des PME, mais inférieur à 3 000 personnes, les entreprises de taille intermédiaire n'ont toujours pas largement accès à la gamme complète des instruments financiers proposés aux grandes entreprises. La crise financière a eu un impact immédiat et significatif sur les financements mis à disposition des entreprises de taille intermédiaire, qui ont été touchées pour ainsi dire de la même manière que les PME. Les banques commerciales – qui sont souvent la principale ou l'unique source de financement des entreprises de taille intermédiaire – ont durci leurs conditions de prêt et les écarts de crédit se sont creusés. Le manque de liquidités qui en a résulté risquait d'empêcher les entreprises de taille intermédiaire de procéder à de nouveaux investissements, entravant ainsi la reprise économique.

En appliquant les leçons tirées du financement des PME, la BEI a révisé sa politique de prêt aux entreprises de taille intermédiaire – un dispositif d'intermédiation créé en 2003 – afin de renforcer son soutien à cette catégorie d'entreprises en 2010. Les prêts en faveur des entreprises intermédiaires ont été conçus pour financer des investissements d'un montant de 50 millions d'EUR au maximum qui, en règle générale, sont trop petits pour pouvoir bénéficier d'un prêt direct de la BEI, mais qui ne répondent pas non plus aux critères de la Banque pour le financement des PME en raison de la taille des promoteurs et du montant des investissements. Pour les projets présentant un coût de 25 millions d'EUR au maximum, la BEI a aligné ses procédures sur celles en vigueur pour les prêts de plus petite dimension destinés aux PME. Les projets dont le coût est compris entre 25 et 50 millions d'EUR font, quant à eux, l'objet d'une procédure d'instruction simplifiée. Cette

### Prêts accordés par la BEI aux PME dans l'Union européenne entre 2007 et 2010

(Mrd EUR)



*L'impact de l'accroissement des prêts aux PME a été équitable et généralisé.*

réforme vaut pour une période initiale de deux ans, pendant laquelle la BEI s'attend à un accroissement substantiel du soutien aux entreprises de taille intermédiaire.

### Le FEI et les PME

Le Fonds européen d'investissement (FEI), qui compose avec la BEI le Groupe BEI, est l'organe spécialisé dans le financement des PME par le biais d'opérations de capital-risque. Tout au long de 2010, le FEI a continué de jouer un rôle central dans le soutien aux PME européennes au sortir de la crise. Remplissant son rôle d'investisseur de base et agissant comme un fonds de fonds, le FEI a atteint des volumes record pour ce qui est des signatures d'opérations de prise de participation, engageant des ressources au titre de tous les mandats qui lui sont confiés et soutenant la promotion de l'innovation, de la croissance, de l'esprit d'entreprise et de la création d'emplois. La fourniture par le FEI de produits de garantie à des intermédiaires financiers a permis d'améliorer l'accès aux financements pour plus de 51 000 PME européennes. En sa capacité de garant des transactions liées aux PME, le Fonds a également contribué à la reprise du marché de la titrisation de prêts aux PME en signant ses deux premières opérations depuis la crise.

Après une phase de préparation méticuleuse, le programme de développement régional JEREMIE (*Joint Eu-*

European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME) est à présent pleinement opérationnel, les premiers fonds ayant été décaissés et affectés à des PME locales. JEREMIE donne aux régions et aux États membres la possibilité d'utiliser des aides non remboursables provenant des Fonds structurels pour créer une large gamme de produits financiers. En élargissant le champ de ses opérations, le FEI a participé à de nouvelles initiatives au service des politiques de l'UE, notamment l'instrument européen de microfinance PROGRESS (IEMP), mis en place pour offrir un meilleur accès au financement aux microentrepreneurs, aux chômeurs et à d'autres personnes qui ne peuvent pas recourir au système bancaire classique.

En 2010, le FEI a investi en Europe plus de 930 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque pour les PME en phase de croissance. Au total, ses engagements se montent dorénavant à 5,4 milliards d'EUR dans plus de 350 fonds. Le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur du capital-investissement en Europe. Si les instruments de fonds propres du FEI contribuent à améliorer l'accès au capital pour les PME, il est tout aussi important de répondre aux besoins des PME qui cherchent à se financer par le canal de l'emprunt, en leur procurant des garanties et des dispositifs de titrisation. En 2010, les opérations de garantie du FEI ont totalisé 1,9 milliard d'EUR. À la fin de l'année, le portefeuille de garanties en cours s'établissait à 14,7 milliards d'EUR.



#### **PROGRESS : le microcrédit contre l'exclusion sociale**

L'instrument européen de microfinance PROGRESS est conjointement financé par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, chaque institution apportant une contribution de 100 millions d'EUR. PROGRESS, qui est géré par le Fonds européen d'investissement, améliore l'accès aux financements pour certains groupes à risques qui éprouvent des difficultés à accéder au système bancaire classique (par exemple les chômeurs, les minorités et d'autres personnes risquant d'être socialement exclues) pour la création de microentreprises et d'emplois autonomes. L'instrument PROGRESS devrait avoir une incidence significative sur la lutte contre le chômage dans l'UE. À la fin de 2010, 8 millions d'EUR avaient déjà été affectés en faveur d'institutions de microfinance. L'effet de levier associé à l'instrument devrait être de 3 à 3,5 fois les fonds engagés.

#### **De nouveaux instruments et de nouvelles ressources pour le FEI**

Afin de fournir au FEI un surcroît de capacité pour réaliser toutes les opérations de capital-risque prévues à long terme, la BEI a décidé d'accroître de 1 milliard d'EUR le montant des ressources confiées au Fonds dans le cadre du mandat capital-risque. Ces ressources supplémentaires constituent un fonds autonome renouvelable de capital-risque de 5 milliards d'EUR, qui servira essentiellement à soutenir les PME axées sur les technologies nouvelles en phase de démarrage et jouera un rôle de catalyseur pour attirer vers ce secteur d'importants investissements supplémentaires émanant du secteur privé.

Au sommet de la crise en 2009, la BEI a mis à disposition du FEI une enveloppe de 1 milliard d'EUR qu'il investira, pour le compte de la Banque, dans un nouveau produit appelé Instrument de financement mezzanine pour la croissance. Par « financements mezzanine », on entend des instruments combinant emprunt et apport de fonds propres, prenant souvent la forme d'un prêt subordonné ou convertible en actions, et convenant particulièrement aux petites entreprises en phase de développement et à forte croissance. À la fin de 2010, le FEI avait engagé quelque 224 millions d'EUR dans une variété de fonds, et ce dans un contexte de marché difficile. Des obligations contractuelles garantissent que la contribution de la BEI sera au moins doublée, ce qui donne un effet de levier non négligeable à l'intervention du Groupe BEI.





## Construire les infrastructures du marché interne



En 2010, la BEI a prêté 7,8 milliards d'EUR à l'appui des réseaux de transport européens et 235 millions d'EUR pour le financement de projets de transport en Serbie permettant d'assurer la liaison avec les réseaux européens. À titre de comparaison, en 2009, les financements dans ce secteur avaient atteint 11,2 milliards d'EUR.

Ligne ferroviaire à grande vitesse, Espagne

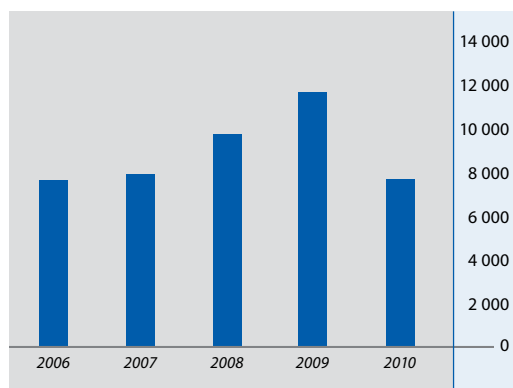
Les prêts de la BEI à l'appui des réseaux transeuropéens (RTE) se caractérisent généralement par un montant élevé puisqu'ils sont destinés à financer des projets d'investissement de grande envergure. Lorsqu'il arrive que des projets de cette nature soient temporairement mis en suspens, comme cela a été le cas en raison de la crise économique et financière, les chiffres de l'activité de prêt de la BEI peuvent subir de fortes variations d'une année à l'autre. Néanmoins, les lignes ferroviaires, les autoroutes et les voies navigables continuent de jouer un rôle important par la contribution essentielle qu'elles apportent au fonctionnement du marché interne et à la compétitivité de l'industrie et des services européens.

En 2010, les projets ferroviaires ont pour la première fois attiré un plus gros volume de financement de la BEI que les investissements routiers. Les concours de la BEI en faveur de projets ferroviaires ont atteint 4,1 milliards d'EUR, ce qui représente une progression de 30 % par rapport à 2009 et un peu plus de la moitié de l'ensemble de son activité de prêt à l'appui des RTE en 2010. Les projets routiers ont représenté 2,5 milliards

### Réseaux transeuropéens de transport

Signatures 2006-2010 : 46 milliards d'EUR

(Mio EUR)



d'EUR, contre 4,5 milliards d'EUR en 2009. Le ferroviaire à grande vitesse a occupé une place importante, près de 2 milliards d'EUR de prêts ayant été consacrés à la construction de lignes à grande vitesse en Espagne et au Portugal ainsi qu'au tronçon tyrolien de la liaison ferroviaire du Brenner en Autriche.



En 2010, les financements de la BEI à l'appui des transports durables, y compris les transports urbains, ont progressé de 50 % par rapport à 2009, atteignant 9 milliards d'EUR. L'objectif de viabilité nécessite de conjuguer plusieurs solutions de transport et la BEI donne la priorité aux investissements dans les projets ferroviaires, les voies navigables intérieures et les projets maritimes. La Banque a prêté 125 millions d'EUR pour financer la construction de deux nouvelles écluses et des travaux d'approfondissement des voies fluviales en Wallonie. Ces deux aménagements sont situés sur le Rhin, dans le corridor prioritaire transeuropéen Rhin-Meuse-Main-Danube.

#### Des financements privés à l'appui d'investissements publics

Pour prospérer, une économie doit pouvoir se reposer sur des réseaux d'infrastructures en bon état de fonctionnement. L'UE se trouve confrontée à d'importants besoins d'infrastructures pour les dix prochaines années : dans les « anciens » États membres, une grande partie des infrastructures en place vont devoir être renouvelées, tandis que dans les « nouveaux » États membres, il est encore nécessaire de développer les réseaux d'infrastructure existants. Face à la pression exercée sur les budgets publics, les financements privés revêtent une importance relative croissante pour les investissements dans les infrastructures.

Même si leur nombre a reculé durant la crise, les partenariats public-privé (PPP) ont joué un rôle important dans les investissements dans les réseaux de transport. Dans les PPP, les pouvoirs publics et les entreprises coopèrent en règle générale pour ce qui est du financement, de la construction et de l'entretien des projets d'infrastructure. Sur le plan des volumes de prêt, les projets de PPP ont représenté 32 % des financements de la BEI en faveur des transports transeuropéens en 2010.

La BEI possède une vaste expérience et des connaissances approfondies dans le domaine du financement en PPP. Elle a mis sur pied le Centre européen d'expertise en PPP (EPEC), dont le réseau de membres compte actuellement – hormis la BEI et la Commission – une trentaine de pays de l'UE et de pays associés ainsi que de nombreuses

régions. L'EPEC encourage un partage efficace de l'expérience et des meilleures pratiques relatives aux PPP, appuie la préparation de projets et fournit des services de conseil aux promoteurs publics de projets de RTE prioritaires. Il vise également à jouer un rôle dans la relance de l'activité de financement en PPP à l'avenir.

#### À l'horizon : des emprunts obligataires européens pour le financement de projets

L'idée de lancer ce qu'on appelle des « emprunts obligataires européens pour le financement de projets » a été proposée pour la première fois par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, à l'occasion du « discours sur l'état de l'Union » qu'il a tenu à Bruxelles en septembre 2010. Le principal objectif de cette initiative serait d'attirer davantage de financements du secteur privé à l'appui de projets d'infrastructure individuels. Ces obligations de projet serviraient de catalyseur pour attirer des capitaux privés et n'augmenteraient donc pas les financements publics directs, et ne contribueraient pas non plus au creusement de la dette publique. Elles seraient souscrites par des banques et des investisseurs institutionnels et bénéficieraient d'un soutien sous la forme d'un rehaussement de crédit de la part de la BEI et de la Commission dans le cadre d'un mécanisme de partage des risques. Les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension sont attirés par des actifs d'infrastructures car la longue durée de vie de ces derniers aide à équilibrer les passifs à long terme de ces fonds.

Les obligations de projet font partie des produits financiers actuellement à l'étude dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 ». S'ils sont amenés à devenir un élément à part entière de la panoplie d'instruments de financement des infrastructures de l'UE, ce ne sera pas avant la période budgétaire 2014-2020.

*L'objectif de viabilité nécessite de conjuguer plusieurs solutions de transport et la BEI donne la priorité aux investissements dans des projets ferroviaires.*



## Stimuler l'innovation



La BEI s'est forgé une décennie d'expérience et de savoir-faire dans le domaine de l'économie de la connaissance, en accordant près de 103 milliards d'EUR de prêts dans ce secteur entre 2000 et 2010, dont 17 milliards d'EUR pour la seule année 2010.

Hôpital universitaire Karolinska, Suède

Promouvoir la création d'une économie de la connaissance compétitive et capable d'une croissance durable est l'une des grandes priorités de la Banque. Depuis 2000, la BEI finance des investissements dans la recherche-développement et l'innovation (RDI), l'éducation et les technologies de l'information et de la communication, qui sont les trois piliers de l'économie de la connaissance.

En 2010, la stratégie de prêt de la BEI a été axée sur le « triangle de la connaissance », un concept qui relie l'éducation, la recherche-développement et l'innovation, ces trois volets étant tous des facteurs essentiels de la compétitivité et de la croissance économique à long terme de l'Europe. Le renforcement du triangle de la connaissance a non seulement une incidence positive sur la compétitivité de l'Europe, mais il joue également un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.

### Tout commence par l'éducation

Le relèvement du niveau d'éducation, qui constitue l'un des axes prioritaires de la stratégie « Europe 2020 », pose les bases de la croissance économique et de l'emploi à venir. Les prêts de la BEI couvrent l'ensemble du cycle de vie allant de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur à la formation professionnelle et permanente. En 2010, la Banque a prêté au total 4,4 milliards d'EUR à l'appui de projets dans le secteur de l'éducation.

À Lille (France), un prêt de 200 millions d'EUR de la BEI a contribué à la construction ou à la rénovation de 30 collèges de la région, qui seront accessibles aux jeunes à mobilité réduite et dotés des équipements informatiques de pointe adéquats. Ces établissements scolaires, dont bénéficieront en fin de compte 16 000 collégiens, sont conformes aux meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

### Recherche-développement

Les prêts de la BEI en faveur de la recherche-développement dans un large éventail de secteurs ont totalisé 7,3 milliards d'EUR en 2010.

Soutenir des investissements de R-D innovants dans le secteur automobile a été l'une des réponses apportées par la BEI à la crise économique. Le mécanisme européen pour des transports propres (METP) a été mis sur pied en novembre 2008, avec pour objectif principal de promouvoir, à court terme, des investissements portant sur la réduction des émissions et l'efficacité énergétique dans le secteur automobile européen. Le METP a été conçu à un moment où la demande était au plus bas afin de stabiliser le niveau des programmes d'investissement de R-D des promoteurs du secteur privé. Comme prévu, le METP a accordé un volume supplémentaire de 9 milliards d'EUR en faveur du secteur en 2009 et en 2010, pour un total de 36 projets. À la fin de 2010, le METP a été clôturé et l'activité de prêt en faveur de la R-D dans le secteur automobile devrait donc retrouver ses niveaux d'avant la crise. Un intérêt particulier continue toutefois d'être porté aux solutions de pointe qui aideront à améliorer l'environnement ainsi que la compétitivité de l'Europe, comme par exemple la mise au point de véhicules électriques.

Afin que son appui ait un impact maximal, la BEI a également lancé de nouveaux instruments financiers pour la promotion de solutions et de technologies innovantes qui pourraient s'avérer difficiles à financer au moyen de sources de financement classiques. L'un de ces instruments est le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR), une initiative conjointe de la Commission européenne et de la Banque qui soutient le financement de projets présentant un niveau de risques, mais aussi de bénéfices supérieur à la moyenne. Les signatures de prêts au titre du MFPR ont atteint 1,8 milliard d'EUR en 2010, soit un recul de 1 milliard d'EUR par rapport à 2009 – signe que la pression sur les crédits s'est relâchée pour les entreprises qui se sont tournées vers la BEI au paroxysme de la crise. Depuis la création du MFPR en 2007, plus de 6 milliards d'EUR de prêts ont été conclus au titre de ce mécanisme. Parmi les emprunteurs qui ont bénéficié d'un soutien du MFPR en 2010, on citera AGFA, pour des investissements dans le domaine de la R-D médicale en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en France. Un

prêt de 130 millions d'EUR est ainsi allé à l'amélioration des technologies de l'information et de l'imagerie médicales, ce qui aidera les hôpitaux à réduire les coûts de soins de santé et à en augmenter la qualité à long terme.

### Réseaux numériques

Les infrastructures des technologies de l'information et de la communication renforcent et accélèrent la diffusion de l'information, des connaissances et de l'innovation, notamment grâce à des accès de prochaine génération, tels que les solutions de fibre optique jusqu'au foyer et

*Renforcer l'économie de la connaissance est également important pour soutenir la croissance économique.*



Sincrotrone Trieste, Italie





### Économie de la connaissance

#### Financements

	(Mio EUR)	
	2010	2000-2010
Infrastructures des TIC	4 761	25 208
Éducation et formation	4 356	22 276
Recherche-développement	7 349	53 258
Divers	79	2 515
<b>Total</b>	<b>16 544</b>	<b>103 258</b>

la téléphonie mobile à large bande. Le projet « Reggefiber-to-the-home » aux Pays-Bas, qui a bénéficié d'un prêt de la BEI de 142,5 millions d'EUR en 2010, porte sur le déploiement d'une infrastructure de desserte à large bande et à très haut débit. Ce réseau, qui prévoit le raccordement de quelque 650 000 foyers à la fibre optique, est conçu en accès ouvert pour stimuler la concurrence entre

les multiples prestataires de services de télécommunications. La BEI a prêté 4,8 milliards d'EUR à l'appui de projets de TIC en 2010.

### Le FEI et l'innovation

Le programme de transfert de technologie du FEI est axé sur les besoins des instituts de recherche européens. Le transfert de technologies est le processus par lequel les résultats de la recherche-développement sont transformés en produits ou services commercialisables. Cette commercialisation peut se faire par différents moyens, notamment la collaboration entre les instituts de recherche et le secteur industriel, le dépôt de brevets ou la cession de droits de propriété et la création de jeunes pousses et d'entreprises issues de travaux universitaires.



#### Sincrotrone Trieste

Les lasers de type IRUVX-FEL (infrared, ultraviolet, X-ray free electron lasers) sont hautement prioritaires pour les infrastructures de recherche européennes. En 2010, la BEI a prêté 20 millions d'EUR pour les investissements de Sincrotrone Trieste dans son accélérateur linéaire afin d'améliorer l'optique et les programmes d'imagerie pour les matériaux magnétiques et les cellules vivantes. Ce prêt a également servi à financer la construction d'une centrale de trigénération destinée à valoriser les déchets provenant des travaux menés dans le laboratoire et à réduire les besoins énergétiques.

## Garantir un approvisionnement énergétique sûr et compétitif

Avec plus de 14,8 milliards d'EUR de prêts en 2010, le soutien aux projets énergétiques représente actuellement plus de 20 % de l'ensemble de l'activité de prêt de la BEI.

L'une des missions de la BEI consiste à aider l'UE à atteindre les objectifs de sa politique énergétique, à savoir la durabilité, la compétitivité et la sûreté de l'approvisionnement énergétique. Consciente des besoins d'investissement croissants, la Banque a sensiblement accru ses prêts à l'appui de projets énergétiques.

*La BEI est un partenaire naturel du financement d'infrastructures énergétiques.*

### Construire les infrastructures énergétiques de demain

Les investissements dans les réseaux énergétiques constituent l'une des grandes priorités pour l'Europe, caractérisée par des réseaux vieillissants et des besoins de rénovation en forte croissance. La BEI est un partenaire financier naturel et – en tant que principal bailleur de fonds à l'appui des réseaux énergétiques en Europe – elle a toujours joué un rôle important dans le financement des infrastructures énergétiques. En 2010, les prêts de la BEI en faveur des réseaux énergétiques se sont montés à 3,8 milliards d'EUR. La BEI contribue en particulier à la réalisation de grands projets européens d'interconnexion, tels que la mise à niveau technique et l'extension du réseau espagnol de transport d'électricité afin d'améliorer la connectivité et de permettre des gains d'efficacité dans la fourniture de sources d'énergie classiques et renouvelables. Ces aménagements ont été financés par la BEI à hauteur de 600 millions d'EUR au total. Parmi les autres projets phares de 2010, on citera la liaison énergétique reliant l'île jusque-là isolée de Malte au réseau européen (100 millions d'EUR) et d'autres connexions internationales, tels que la modernisation du réseau de transport d'électricité hongrois, renforçant ainsi ses capacités internes et transfrontalières (150 millions d'EUR).



Centrale électrique de Lahti, Finlande





Projet Medgaz, Algérie

*La manière la plus efficace d'atteindre les objectifs de l'UE sur les plans de la durabilité, de la compétitivité et de la sûreté de l'approvisionnement énergétique est de promouvoir des investissements relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Totalisant 7,3 milliards d'EUR, ces deux secteurs ont mobilisé près de la moitié des investissements financés en 2010 dans le domaine de l'énergie. De plus amples informations sur les prêts de la BEI à l'appui de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables sont disponibles au chapitre consacré à l'action en faveur du climat.*

### Diversifier les sources d'énergie, veiller à la sûreté de l'approvisionnement énergétique

Les investissements visant à assurer la diversification et la sûreté de l'approvisionnement énergétiques se sont montés à 3,7 milliards d'EUR en 2010. Au nombre des projets financés figurent des centrales de production combinée de chaleur et d'électricité en Finlande, en Italie et en Espagne, des centrales électriques fonctionnant au gaz naturel ainsi qu'un projet d'exploitation de ressources gazières dans les eaux danoises et norvégiennes de la mer du Nord.

En 2010, la BEI, la BERD et la Société financière internationale (membre du Groupe de la Banque mondiale) ont signé une lettre de mandat marquant le coup d'envoi de la procédure d'instruction du projet de gazoduc Nabucco qui acheminera le gaz en provenance de la mer Caspienne et du Moyen-Orient vers les marchés de consommation européens. Ce projet a pour but de répondre à la demande future de gaz dans l'UE et de diversifier les sources d'approvisionnement en Europe. L'intervention précoce des trois institutions financières internationales aidera Nabucco à satisfaire les normes les plus élevées en matière d'évaluation des risques sociaux et environnementaux et de passation des marchés. L'instruction du projet comprendra un examen minutieux des aspects commerciaux, sociaux et environnementaux. Le montage financier potentiel lié à cet investissement porte sur un total d'environ 4 milliards d'EUR, dont 2 milliards d'EUR en provenance de la BEI.

### Les investissements énergétiques à l'extérieur de l'UE

En 2010, la BEI a décidé d'accroître de 50 %, pour la porter à 4,5 milliards d'EUR, l'enveloppe mise à disposition au titre du mécanisme pluriannuel pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, qui vise à financer des projets dans les pays voisins, dans les pays ACP, en Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine. Fin 2010, plus de 100 % de l'enveloppe initiale de 3 milliards d'EUR avaient déjà été signés, approuvés ou réservés pour l'instruction de projets. La plupart des ressources mises à disposition au titre de ce mécanisme ont servi à financer des investissements ayant trait aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, dans le cadre non pas du mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, mais du mandat FEMIP pour les pays méditerranéens, la BEI a accordé un prêt de 500 millions d'EUR à Medgaz pour appuyer des investissements contribuant de manière substantielle à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Ce prêt est utilisé pour financer la construction d'un gazoduc entre l'Algérie et l'Espagne, y compris un terminal de réception de gaz du côté espagnol et une station de compression à Beni Saf en Algérie.

# Soutenir l'action en faveur du climat



Érection d'une éolienne en mer au large de la Belgique



En 2010, les prêts à l'appui de l'action en faveur du climat ont atteint 20,5 milliards d'EUR, soit près de 30 % de l'ensemble de l'activité de prêt de la BEI. Pour la BEI, l'action en faveur du climat est une priorité absolue, qu'il s'agisse d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter.

L'activité de prêt de la BEI dans ce domaine soutient pleinement l'objectif de « croissance verte » qui se trouve au cœur de la stratégie « Europe 2020 ». L'action en faveur du climat menée par la BEI est centrée à la fois sur les investissements à faible intensité de carbone qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et sur les projets à l'épreuve des changements climatiques qui permettent une meilleure adaptation aux effets de ces changements. Les activités de financement dans ces deux domaines s'inscrivent dans le cadre des politiques de prêt adoptées par la BEI notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, de l'assainissement, des déchets solides, de la foresterie et de la RDI (recherche-développement et innovation).

### Intégrer l'action en faveur du climat dans l'activité opérationnelle

L'action en faveur du climat est de plus en plus intégrée dans l'ensemble des opérations de prêt de la BEI. Pour l'essentiel, cette intégration consiste pour la BEI à aligner tous ses financements sur sa stratégie en matière de climat. Dans la pratique, les considérations climatiques sont progressivement intégrées dans toutes les opérations de la BEI et font partie intégrante de ses processus internes.

Les projets ayant des implications sur le plan de la lutte contre le dérèglement climatique font l'objet d'une évaluation par la BEI afin de s'assurer qu'ils intègrent et respectent les exigences européennes et internationales en matière de politique climatique, qu'ils emploient les meilleures technologies disponibles et, par conséquent, qu'ils soutiennent une croissance à faible intensité de carbone et capable de faire face aux changements climatiques, et ce durant leur mise en œuvre et leur exploitation. La Banque a élaboré sa propre méthodologie pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre résultant des projets qu'elle finance et elle évalue le potentiel des projets à générer des crédits carbone.



Centrale géothermique de Hellisheidi, Islande

*Pour la BEI, l'intégration consiste à aligner tous ses financements sur sa stratégie d'action en faveur du climat.*

Les projets visant des secteurs vulnérables font l'objet d'une étude attentive destinée à vérifier que les facteurs de risques climatiques sont bien pris en compte. La Banque a également intégré les considérations liées à l'adaptation aux changements climatiques dans un certain nombre de ses politiques sectorielles et finance des projets d'adaptation, notamment dans le secteur de l'eau. Cette approche est actuellement étendue à l'ensemble de son portefeuille. La Banque peut également aider les promoteurs de projets publics et privés à préparer et à financer des projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets via des programmes d'assistance technique, qui permettent d'encourager l'application des meilleures pratiques, de donner des orientations stratégiques et d'assurer un bon développement des capacités.





### Travailler en partenariat

La BEI n'œuvre toutefois pas seule. Le dérèglement climatique revêt une dimension mondiale et la réponse à ce problème doit venir d'une coopération elle aussi mondiale. La Banque travaille en étroite collaboration avec les autres institutions de l'UE, les États membres de l'UE et les pays partenaires ainsi qu'avec des institutions financières internationales ou bilatérales. Elle agit comme catalyseur et partenaire expérimenté pour soutenir les investissements dans le domaine du climat à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. Aux côtés d'entreprises privées et d'entités du secteur public, elle participe au financement de projets à faible intensité de carbone et capables de faire face aux changements climatiques et peut aider à mobiliser des ressources.

Par le biais de l'initiative ELENA (*European Local Energy Assistance* – Assistance technique européenne pour les projets énergétiques locaux), la Banque et la Commission européenne favorisent la préparation d'investissements

de grande dimension dans le domaine de l'énergie durable dans les villes et les régions. Les fonds Dasos Timberland, Marguerite et DIF Renewable Energy sont des exemples parmi une série de fonds mis en place conjointement avec d'autres institutions et le secteur privé pour fournir du capital-investissement dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la foresterie. Le GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund* – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) a pour objectif de réaliser des investissements dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique via des fonds d'infrastructure axés sur les énergies durables dans les pays en développement et les économies en transition. Il est conseillé par le Groupe BEI et soutenu par l'UE, l'Allemagne et la Norvège ainsi que par des investisseurs des marchés émergents. En outre, tous les fonds carbone de la BEI ont été mis en place en coopération avec d'autres institutions financières nationales ou internationales. Il ne s'agit là que de quelques exemples des initiatives menées par la BEI dans le cadre de l'action en faveur du climat en collaboration avec ses partenaires européens et internationaux.





## Investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont un élément central de l'activité de prêt de la BEI dans le secteur énergétique ; ils contribuent à rendre l'approvisionnement énergétique de l'Europe plus durable, plus compétitif et plus sûr.

Investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique est le meilleur moyen d'aider l'Union européenne à atteindre ses objectifs en matière d'énergie et de climat d'ici à 2020. Ceux-ci consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale et d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 %.

### Énergies renouvelables

Ces dernières années, la BEI a fortement développé ses activités de prêt en faveur des énergies renouvelables, secteur auquel elle a consacré 6,2 milliards d'EUR en 2010. La part des énergies renouvelables dans l'ensemble du portefeuille énergétique de la BEI est passée de moins de 10 % en 2006 à près de 30 % en 2009 et 34 % en 2010. La majorité de ces prêts concerne la production d'électricité d'origine éolienne ou solaire.

Parmi les initiatives que la BEI a soutenues en 2010, on peut citer le programme d'investissement Enel Green Power (EGP) en Italie, qui porte essentiellement sur la construction de nouvelles capacités de production d'énergie (840 MW au total) à partir de sources renouvelables. Les installations prévues, parcs éoliens et centrales photovoltaïques, seront de petite et moyenne dimension. Réparties dans une cinquantaine de sites sur l'ensemble du territoire italien, elles seront surtout concentrées dans le sud du pays. Le montant global des investissements prévus par le programme triennal d'EGP s'élève à quelque 1,26 milliard d'EUR, dont près de la moitié sera couverte par le prêt de la BEI.

*La BEI a fortement développé ses activités de prêt en faveur des énergies renouvelables.*



Parc éolien de Mouqueiras, Portugal

Les investissements dans les fermes éoliennes en mer connaissent un essor rapide dans l'UE. En 2010, la BEI a prêté 450 millions d'EUR pour la construction des deuxième et troisième phases du parc éolien offshore situé sur le banc de sable Thornton en mer du Nord, à une trentaine de km au large de la côte belge. Les travaux de construction se dérouleront entre 2011 et 2013 et ce sera la première fois que des éoliennes offshore de 6 MW seront utilisées. Les 48 éoliennes auront une capacité combinée de 295 MW, ce qui portera la capacité éolienne totale à 325 MW, permettant ainsi d'alimenter en électricité 600 000 habitants et d'éviter l'émission de 450 000 tonnes de carbone par an. Le prêt de la BEI s'est inscrit dans le cadre d'un montage financier sans recours de 1,3 milliard d'EUR, auquel deux agences de crédit à l'exportation et sept banques commerciales ont également participé. Ce dispositif financier s'est vu décerner le prix du « meilleur projet de l'année dans le domaine des énergies renouvelables » par le magazine Project Finance International.

### Efficacité énergétique

Les prêts de la BEI au secteur de l'efficacité énergétique ont doublé entre 2008 et 2009 pour atteindre 1,5 milliard d'EUR, puis ont continué de croître jusqu'à

2,3 milliards d'EUR en 2010. D'une manière générale, la question de l'efficacité énergétique est prise en considération dans tous les projets instruits par la Banque.

En Roumanie, la BEI a accordé un prêt de 70 millions d'EUR à la Ville de Bucarest en 2010 pour financer la rénovation d'immeubles résidentiels collectifs de la capitale. Ces ressources permettront de réduire d'environ 50 % la consommation énergétique des bâtiments concernés par ce programme de réhabilitation thermique. On économisera ainsi quelque 160 GWh par an une fois que le programme aura été intégralement mis en œuvre.

L'initiative ELENA, mise en œuvre conjointement par la BEI et la Commission européenne, aide les collectivités locales à élaborer des projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Elle est en bonne voie pour mobiliser plus de 2 milliards d'EUR d'investissements dans les années à venir. La province de Barcelone a ainsi mené les travaux préparatoires à un programme de 500 millions d'EUR relatif à l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics afin d'améliorer l'efficacité énergétique grâce à des économies d'énergie de l'ordre de 280 GWh par an et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'équivalent de 170 000 à 200 000 tonnes.



Installations photovoltaïques de SunRay à Montalto di Castro, Italie

#### **Le projet photovoltaïque Sunray Montalto di Castro**

À Montalto di Castro, en Italie, un prêt de 98 millions d'EUR a été accordé pour la construction et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques équipées d'un système d'asservissement au rayonnement solaire, qui permet de produire jusqu'à 25 % d'électricité de plus que les systèmes fixes. Les investissements en faveur des énergies renouvelables sont financés à l'aide d'emprunts obligataires émis par le promoteur via une structure ad hoc. La BEI a activement participé au montage de cette transaction et, ayant acquis la moitié des obligations, elle est considérée comme un bailleur de fonds central. L'opération a déjà un effet de démonstration puissant pour les investisseurs institutionnels. Elle a été désignée « meilleure émission obligataire de l'année » par le magazine Project Finance International.



## Financement et stockage du carbone

Les initiatives de financement du marché du carbone font partie intégrante de la stratégie de la BEI pour relever les défis posés par les changements climatiques.

En 1997, en signant le protocole de Kyoto, les pays industrialisés s'engageaient à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Il leur était toutefois permis d'atteindre leurs objectifs en finançant des réductions d'émissions de GES dans d'autres endroits du monde. Cela a débouché sur la création de marchés de « crédits carbone » qui permettent d'échanger des droits d'émission de GES, ainsi que sur l'établissement par l'UE, en 2005, d'un système européen d'échange de quotas d'émission. En 2008, l'Union européenne a pris l'engagement de réduire les émissions de GES de 20 % (par rapport aux niveaux de 1990) à l'horizon 2020.

### Le rôle de la BEI dans le financement des « crédits carbone »

En collaboration avec d'autres institutions financières publiques et privées, la Banque a mis en place une série d'instruments de marché pour encourager l'échange de crédits carbone, tant au niveau national que sur le plan international. En participant à la promotion de fonds carbone, la BEI encourage l'utilisation de ressources privées et publiques à l'appui de projets à faibles émissions de carbone.

Les fonds carbone auxquels la BEI participe en tant que copromoteur se concentrent essentiellement sur les segments les moins développés du marché du carbone. Ces fonds ont la possibilité d'acquérir des crédits carbone générés par des investissements écologiques afin de les revendre à des pays et des entreprises qui en ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'émissions. Ils les aident ainsi à remplir les obligations qui leur incombent vis-à-vis de l'Union européenne et de la communauté internationale en matière d'émissions de carbone, en particulier dans le cadre du système européen d'échange de quotas et d'accords internationaux. En outre, ces fonds aident les économies en transition et les pays en développement à lever des ressources pour réaliser des investissements à faibles émissions de carbone.



Tour solaire, projet Solucar, Espagne



Si leurs modalités (objectifs, structure, couverture géographique et participants) sont adaptées en fonction des besoins, tous ces fonds ont été conçus pour accroître la capacité du marché et compléter – plutôt que supplanter – la participation du secteur privé au marché du carbone. Les initiatives de la BEI en matière de fonds carbone anticipent également l'évolution du marché et renforcent la confiance à l'égard des cadres réglementaires, en particulier dans la perspective de l'après-Kyoto, au-delà de 2012. De cette manière, la Banque contribue à soutenir des projets et des marchés qui, autrement, n'auraient pas vu le jour.

#### Fonds carbone cofinancés par la BEI

Le fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone (FMCC) a été créé par la BEI et la BERD pour favoriser l'essor du marché du carbone dans des pays d'Europe centrale et orientale, voire d'Asie centrale. Il a pour but d'aider ces pays à atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, que ceux-ci découlent d'une obligation légale ou d'un engagement volontaire. Les 208,5 millions d'EUR collectés par le FMCC servent principalement à acheter des crédits carbone dans le cadre de projets, mais également à alimenter des fonds d'investissement verts.

Le programme d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW comprend une première tranche destinée à soutenir les petites et moyennes entreprises européennes qui doivent remplir leurs obligations à l'égard du système européen d'échange de quotas d'émission. La seconde tranche de ce programme soutient des projets réalisés dans les pays les plus pauvres et les moins avancés. Le deuxième programme d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW concerne l'achat de crédits carbone à la fois antérieurs et postérieurs à Kyoto. Le budget global pour les deux tranches s'élève à 190 millions d'EUR.

Le fonds carbone pour l'après-2012 est une initiative lancée par la BEI et quatre autres institutions de financement publiques afin de renforcer la confiance à l'égard de la mise en place d'un régime réglementaire pour l'après-Kyoto. Ce fonds, le premier en son genre, dispose d'un budget de 125 millions d'EUR. Il a déjà contribué à la réalisation de plusieurs projets en Asie, en Afrique et en Amérique latine grâce à l'acquisition de crédits carbone découlant de l'utilisation de l'énergie éolienne, d'une meilleure

#### Crédits carbone d'Estonie et de Lituanie

*En 2010, le fonds multilatéral pour l'échange de crédits carbone établi par la BERD et la BEI a décidé d'acquérir des crédits carbone auprès d'un groupe de parcs éoliens géré par OÜ Nelja Energia, une entreprise de la filière des énergies renouvelables détenue à 100 % par Fre-energy AS, un investisseur estonien de premier plan actif dans le secteur des énergies renouvelables en Europe orientale. Selon le contrat d'achat, le FMCC achètera des crédits carbone auprès de six parcs éoliens d'une capacité globale de 76 MW situés en Estonie et en Lituanie.*

gestion des déchets et de l'exploitation de technologies permettant d'optimiser le rendement énergétique.

En collaboration avec la Banque mondiale, la BEI a créé le Fonds carbone pour l'Europe (FCE), destiné aux États membres de l'Union et au secteur privé européen. Doté d'un capital de 50 millions d'EUR, ce fonds acquiert des crédits carbone auprès de projets admissibles à un financement au titre des mécanismes flexibles du protocole de Kyoto qui sont compatibles avec le système







européen d'échange de quotas d'émission. En outre, le FCE peut investir jusqu'à 20 % de son capital dans des fonds d'investissement verts.

Le premier fonds carbone d'Afrique francophone et le premier fonds national co-établi par la BEI – le Fonds Capital Carbone Maroc – a pour objectif de soutenir, au cours de la période 2008-2017, des projets relevant du mécanisme pour un développement propre (MDP) en achetant des crédits carbone. Ce fonds est doté d'un capital de 300 millions de MAD (plus de 26 millions d'EUR).

### Piégeage et stockage de carbone

La BEI collabore étroitement avec la Commission européenne pour soutenir les mécanismes comportant des programmes de démonstration de projets de piégeage et stockage de carbone (PSC) en Europe et ailleurs dans le monde.

En 2010, la Banque et la Commission européenne ont commencé à collaborer à la mise en œuvre du plus grand programme d'investissement au monde visant

des projets de démonstration relatifs à l'énergie renouvelable et à la réduction des émissions de carbone. Cette initiative, appelée RNE 300, apportera un soutien financier non négligeable à au moins huit projets exploitant des technologies PSC et à au moins 34 projets utilisant des technologies innovantes en matière d'énergie renouvelable. L'objectif est de favoriser le développement économique à faible densité de carbone, de créer de nouveaux emplois « verts » et de contribuer à la réalisation des ambitieux objectifs européens en matière de lutte contre le changement climatique.

Le premier appel à propositions, publié en novembre, annonçait l'entrée en vigueur de l'initiative RNE 300, baptisée ainsi parce qu'elle sera financée par la vente de 300 millions de crédits d'émission provenant de la réserve du système européen d'échange de quotas d'émission destinée aux nouveaux entrants (RNE). Aux prix courants du marché pour les quotas d'émission, cette initiative représente environ 4,5 milliards d'EUR, ce qui en fait le plus grand programme de ce type au monde. Au total, ce programme permettra de mobiliser des investissements pour plus de 9 milliards d'EUR.



*Les fonds carbone de la BEI renforcent la confiance à l'égard des cadres réglementaires.*

Centrale photovoltaïque Helios Bay, Nouvelle-Calédonie, France

## Pour des villes plus durables



Les initiatives visant à rendre les villes plus écologiques et durables sont au cœur de l'action en faveur du climat.

Pont sur l'Øresund entre le Danemark et la Suède

En 2010, la BEI a prêté 14,7 milliards d'EUR qui ont servi à réaliser des investissements dans la rénovation des villes, le transport urbain et les hôpitaux pour rendre les villes européennes plus durables.

### JESSICA pour les villes

Le développement urbain durable est la vocation centrale de l'initiative JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines) qui a été mise sur pied par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe. En vertu de JESSICA, les États membres ont la faculté d'utiliser une partie des Fonds structurels pour procéder à des investissements remboursables dans des projets relevant de plans intégrés d'aménagement urbain durable. Ces investissements, qui peuvent prendre la forme d'apports de fonds propres, de prêts

ou de garanties, sont réalisés par des fonds d'aménagement urbain et des fonds de participation.

À la fin 2010, 15 fonds de participation avaient été signés, pour un total de plus de 1,5 milliard d'EUR. L'un deux était un fonds de participation établi en Grèce : un accord d'investissement de 258 millions d'EUR a été conclu avec le ministère de l'économie, au titre duquel les projets urbains admissibles seront identifiés, en concertation avec la BEI et les collectivités locales grecques. En Écosse, un fonds JESSICA va investir 50 millions de GBP dans la revitalisation de pôles d'activités et de transports, ainsi que dans le « verdissement » du logement. Les travaux de revitalisation porteront sur la réhabilitation de sites abandonnés pour créer de nouvelles zones d'activités, mettre en place des zones d'accès sans fil, introduire l'énergie verte dans les logements sociaux et améliorer les transports. En 2010, la Lituanie est devenue le premier pays dans lequel des ressources du fonds de participation JESSICA ont été décaissées en faveur d'intermédiaires et affectées à des projets spécifiques de rénovation urbaine.



### Transports propres

Les transports publics respectueux de l'environnement sont essentiels au développement durable des villes. En favorisant un transfert modal vers les transports en commun et en réduisant les encombrements, les investissements dans les transports publics contribuent non seulement à améliorer la qualité de l'air et à diminuer les nuisances sonores, mais également à lutter contre les changements climatiques car ils augmentent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de gaz à effet de serre. En 2010, les prêts de la BEI en faveur de projets réalisés dans l'Union européenne dans le domaine des transports publics ont atteint 8,5 milliards d'EUR.

*Les transports publics respectueux de l'environnement sont essentiels au développement durable des villes.*

À Stockholm, par exemple, la capacité des réseaux ferroviaires de banlieue doublera à partir de 2017 grâce à la construction d'une nouvelle ligne souterraine en partie financée par la BEI. La Banque a également approuvé un prêt de 600 millions d'EUR pour le projet Citybanan, un tunnel ferroviaire sous le centre-ville de Stockholm. Ce projet porte sur la construction d'un nouveau tunnel de 6 km sous le centre historique de la capitale suédoise, de deux nouvelles gares souterraines et d'un pont ferroviaire. Il libérera de la capacité sur la ligne existante qui traverse la ville et favorisera ainsi le développement du trafic ferroviaire régional et national. De ce fait, les transports publics deviendront plus attrayants, ce qui encouragera les navetteurs à privilégier le rail par rapport à la route et engendrera des avantages environnementaux non négligeables. Citybanan est également un projet qui relève des corridors transeuropéens prioritaires de transport de l'UE (RTE-T) et fait partie du programme du Triangle nordique prévoyant la modernisation d'infrastructures routières, ferroviaires et maritimes en Finlande et en Suède.

Les investissements financés par la BEI dans les transports urbains et ferroviaires ne se limitent pas aux États membres de l'Union européenne. Au Viêt Nam, par exemple, la Banque a accordé deux prêts pour un total de 223 millions d'EUR à l'appui de projets de ligne de métro à Ha-

noï et Ho-Chi-Minh-Ville. Les réseaux de transport public des deux villes contribuent à réduire la pollution et la consommation de carburant en proposant un service ferroviaire fiable, rapide et respectueux de l'environnement sur des axes qui étaient auparavant uniquement desservis par la route. Pour beaucoup, la mobilité sera améliorée, tandis que les encombrements seront réduits. À ce jour, la BEI a contribué au financement de 80 projets de métro dans l'Union européenne et 10 en dehors de l'UE.

### Mise à profit des déchets

Annuellement, chaque citoyen de l'Union européenne produit en moyenne 525 kg de déchets municipaux solides. D'une part, la gestion inadaptée de ces déchets a des effets néfastes directs sur la qualité de la vie, la santé publique, l'environnement et les changements climatiques. D'autre part, les déchets représentent de précieuses ressources potentielles, notamment de matériaux et d'énergie, dont la réutilisation, le recyclage et la récupération peuvent avoir d'importantes retombées positives nettes. Par conséquent, la gestion des déchets solides représente non seulement un défi environnemental et sanitaire, mais également un potentiel économique « vert ». Les prêts accordés par la Banque contribuent à réduire la quantité de déchets et favorisent leur réutilisation. Ils soutiennent également les investissements réalisés dans les installations de traitement des déchets résiduels du recyclage en amont (par exemple les incinérateurs à récupération d'énergie et les usines de traitement mécanique et biologique), ainsi que dans les installations de traitement des déchets faisant l'objet d'une collecte sélective. En 2010, la BEI a prêté au total 89 millions d'EUR pour de tels projets.



Véhicules électriques Renault, France





#### Fonds GINKGO, Luxembourg

*Les collectivités locales recherchent des sources de financement complémentaires pour couvrir le coût élevé de la décontamination des sites pollués. En 2010, la BEI a investi 15,6 millions d'EUR dans GINKGO, un fonds de capital-investissement de droit luxembourgeois qui achète des friches industrielles en France et en Belgique, les décontamine, les revend ou les réaménage préalablement en y construisant des logements, des bureaux et des bâtiments commerciaux à haut rendement énergétique.*

À Lahti, en Finlande, la BEI a prêté 75 millions d'EUR à Lahti Energia, l'entreprise énergétique de la ville, pour la construction d'une des usines les plus modernes au monde dans le domaine de la conversion de déchets en chaleur et en électricité. Lahti Energia est un pôle d'excellence international en matière de cogénération de chaleur et d'électricité, une technologie qui exploite la chaleur de manière productive en l'injectant dans les réseaux de chauffage urbain. Cette nouvelle usine, qui transformera les déchets des entreprises et des ménages de Lahti et Helsinki en énergie, traitera 250 000 tonnes de débris par an et produira 90 MW de chaleur et 50 MW d'électricité. Ce volume de production très nettement supérieur à celui des usines existantes est obtenu grâce à un nouveau processus de gazéification et d'incinération à haute température et à haute pression.

#### Amélioration de la santé publique dans les centres urbains

En 2010, la BEI a prêté un total de 2,7 milliards d'EUR à 14 hôpitaux urbains situés dans l'Union européenne. Les financements de la Banque en faveur des hôpitaux améliorent l'environnement social et urbain et contribuent à la mise en place de collectivités durables. Les prêts de la Banque permettent aux emprunteurs de dispenser des soins de santé de pointe dans le cadre de projets qui contribuent à l'économie locale et à l'aménagement urbain. En outre, ces hôpitaux comportent souvent des centres de recherche liés à des universités.

La BEI a prêté 325 millions d'EUR à l'université de Louvain et à son hôpital pour la construction et la finalisation du campus des sciences de la santé de Gasthuisberg, un centre médical universitaire de premier plan situé à Louvain qui associera soins aigus, enseignement et recherche sur un seul et même site.





## Adaptation au changement climatique

La BEI, en tant que premier bailleur de fonds au monde, à ce jour, du secteur de l'eau, considère la gestion intégrée des ressources hydriques et l'adaptation au changement climatique comme des objectifs stratégiques pour ses futures opérations de prêt.

La fréquence accrue de conditions météorologiques extrêmes a de graves effets néfastes sur la disponibilité et sur la qualité des ressources en eau douce, ce qui entraîne des catastrophes naturelles liées à l'eau et notamment des sécheresses et des inondations. L'adaptation anticipée et préventive aux conséquences du dérèglement climatique s'avère plus efficace et moins coûteuse que l'action urgente en dernière minute. C'est pourquoi les projets que la Banque finance dans le secteur de l'eau sont destinés à préserver les ressources en eau douce, à promouvoir la gestion durable de l'eau et la protection des zones marines et côtières et à favoriser d'autres mesures d'adaptation.

En 2010, la BEI est devenue membre de l'alliance Global Water and Adaptation Action, un réseau d'institutions financières, de services collectifs, d'associations, d'instituts de recherche et d'ONG.

### Des projets dans le monde entier

La plupart des projets d'adaptation qui bénéficient actuellement du concours de la BEI sont situés dans l'Union européenne. En 2010, la Banque a prêté 20 millions d'EUR pour l'extension du système de drainage des eaux et du réseau d'égouts de l'agglomération de Limassol à Chypre, et notamment pour la construction de collecteurs d'eaux de ruissellement.

En Russie, en collaboration avec la NIB, la BERD et l'IFC, la BEI a financé la digue de protection contre les inondations de Saint-Petersbourg. Cette digue de 25 km de long construite à l'embouchure de la Neva protège la ville de Saint-Petersbourg et ses 5 millions d'habitants. Cette digue mobile permet de faire face à la menace que représentent les grandes inondations qui touchent



*L'intégration de stratégies ayant trait à l'eau et à l'assainissement accroît la résistance aux effets du changement climatique.*

Station d'épuration du sud-ouest de Saint-Petersbourg, Russie

la ville depuis sa fondation, mais plus fréquemment au cours des dernières décennies. Avec un coût total supérieur à 500 millions d'EUR, il s'agit d'une des plus grandes infrastructures de protection contre les inondations au monde. La BEI fournit également des conseils concernant les aspects techniques, opérationnels et environnementaux du projet.

En étroite collaboration avec la Commission européenne et d'autres institutions financières, la BEI finance également des projets d'adaptation situés dans des économies émergentes et en développement à travers le monde. En 2010, la Banque a collaboré avec ONU-HABITAT pour préparer un projet régional destiné aux pays du bassin du lac Victoria, le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. L'intégration de stratégies ayant trait à l'eau et à l'assainissement devrait accroître la résistance aux effets du changement climatique dans cette région sensible et préserver la fonction importante du lac en tant qu'habitat et source d'eau pour l'avenir. La Banque contribue déjà au financement de travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Kampala, la capitale de l'Ouganda, et de nouveaux prêts sont prévus pour des projets d'adaptation à Mwanza en Tanzanie et à Kisumu au Kenya.

# Le monde entier pour partenaire



Projet Moma Titanium,  
Mozambique



- ↳ Pays candidats et pays candidats potentiels
- ↳ Pays méditerranéens
- ↳ Pays partenaires orientaux
- ↳ Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, PTOM et Afrique du Sud
- ↳ Asie et Amérique latine
- ↳ Pays d'Asie centrale

Parc éolien au Maroc

**Avec un volume de prêt de 8,8 milliards d'EUR à l'extérieur de l'UE, la BEI contribue de manière significative au financement de projets dans des pays partenaires de l'Union européenne.**

La plupart des opérations de financement menées par la Banque en dehors de l'Union le sont dans le cadre d'une garantie du budget de l'UE, définie dans ce que l'on appelle les mandats extérieurs pour les activités de la BEI dans les différentes régions du monde. La BEI collabore étroitement avec les institutions européennes, les gouvernements de certains États membres et pays partenaires, ainsi qu'avec d'autres institutions financières internationales ou bilatérales. Elle entretient également des relations de longue date avec des entreprises du monde entier.

En 2010, la Banque est parvenue à maintenir l'activité de prêt à un niveau élevé dans toutes les régions, tout en mettant progressivement un terme aux mesures supplémentaires prises dans le contexte de la crise économique et financière. La Banque reste le premier bailleur de fonds international dans les pays candidats et les pays candi-

dat potentiels à l'adhésion à l'UE. L'activité de prêt a de nouveau atteint un niveau record, à 2,6 milliards d'EUR, dans les pays méditerranéens et a presque triplé pour atteindre 631 millions d'EUR dans les pays partenaires orientaux. Les interventions de la Banque en faveur des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) ont reçu un nouvel élan dans le cadre d'un mandat renouvelé, appuyé par la garantie des États membres. L'action en faveur du climat a également été renforcée par une augmentation de 50 % de la dotation du mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr, lequel soutient des projets réalisés dans les pays du voisinage, dans les pays ACP et en Afrique du Sud, ainsi qu'en Asie et en Amérique latine.

#### Préfiguration de l'activité future de la BEI en dehors de l'UE

L'examen à mi-parcours des activités de la Banque à l'extérieur de l'Union européenne, dirigé par un comité des sages indépendant, présidé par l'ancien directeur général du FMI, Michel Camdessus, a donné lieu à la publication d'un rapport d'évaluation au début 2010. Ce rap-



port est à la base d'une proposition de la Commission européenne qui prévoit une enveloppe facultative de 2 milliards d'EUR pour la lutte contre les changements climatiques. En outre, la Commission a proposé que le système actuel d'objectifs régionaux concernant les opérations menées dans le cadre de la garantie européenne soit remplacé par des objectifs horizontaux et que l'on mette davantage l'accent sur les aspects des financements de la BEI liés au développement. La Commission a également proposé que l'on procède à l'activation du mandat extérieur de la BEI pour la Libye, l'Irak et le Cambodge. Ces propositions ont donné lieu à des débats au sein du Conseil et du Parlement européen pendant toute l'année 2010. Une décision définitive est attendue pour 2011.

Indépendamment de l'examen à mi-parcours des mandats extérieurs, l'accord de Cotonou, qui définit le cadre des opérations de la BEI dans les pays ACP, a également fait l'objet d'une analyse en 2010. Cela fait plus de 40 ans que la BEI contribue au développement des pays ACP. Elle a ainsi prêté environ 12,5 milliards d'EUR à l'appui de plus de 1 000 projets dans 70 pays. Le mandat renouvelé permet à la Banque d'étendre ses activités en Afrique subsaharienne et reconnaît pour la première fois que le dérèglement climatique constitue une préoccupation majeure du partenariat ACP-UE.

Bien que la Banque poursuive des objectifs spécifiques dans chaque région du monde, de nombreux pays collaborant avec elle en dehors des frontières de l'Union sont confrontés à des défis similaires pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures, jeter les bases de la croissance durable et lutter contre les changements climatiques.

### Pays candidats et candidats potentiels

La BEI accorde des prêts et des garanties dans les pays candidats (Croatie, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Islande) et dans les pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Kosovo, ce dernier au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies). Elle mène ces activités, d'une part, en vertu du mandat de prêt extérieur que lui a confié l'Union européenne et, d'autre part, au titre du mécanisme préadhésion qui lui est propre.

En 2010, l'activité de prêt de la BEI dans les Balkans occidentaux a atteint au total 1,4 milliard d'EUR. La BEI est le plus grand bailleur de fonds international dans la région. Depuis 2001, date à laquelle la Banque a repris ses activités dans la région, les prêts totalisent 7,3 milliards d'EUR. La Serbie est le plus gros bénéficiaire des prêts de la Banque dans les Balkans occidentaux, avec un total de 690 millions d'EUR. Une forte proportion de ces financements a servi à développer les réseaux transeuropéens de transport. En novembre 2010, la BEI a également inauguré, à Belgrade, son premier bureau dans la région.

*La BEI est le plus grand bailleur de fonds international dans les Balkans occidentaux.*

#### Pays candidats et pays candidats potentiels

Prêts accordés en 2010 (en millions d'EUR)	Montant	dont opérations sur capitaux à risques
Turquie	1 935	30
Serbie	690	
Croatie	511	
Bosnie-Herzégovine	72	
Ancienne République yougoslave de Macédoine	52	
Albanie	51	
Monténégro	49	
<b>Total</b>	<b>3 360</b>	<b>30</b>







### Pays méditerranéens

Prêts accordés en 2010 (en millions d'EUR)	Montant	dont opérations sur capitaux à risques
Égypte	906	
Algérie	500	
Tunisie	498	
Maroc	420	
Syrie	185	10
Opérations régionales	31	7
Liban	7	
Gaza-Cisjordanie	5	5
<b>Total</b>	<b>2 552</b>	<b>22</b>



En 2010, la BEI a accordé 1,9 milliard d'EUR de nouveaux prêts en Turquie. Ces opérations s'expliquent principalement par la volonté de contrer la crise économique et financière mondiale et de soutenir une croissance durable et intelligente. Depuis l'éclatement de la crise, la Banque a soutenu l'économie turque, en particulier en renforçant le secteur des PME, qui a bénéficié en 2010 de 910 millions d'EUR de prêts rétrocédés par des banques intermédiaires.

### Soutien au développement économique dans le bassin méditerranéen

La BEI, par le biais de son bras financier en Méditerranée, la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat), a vigoureusement renforcé son soutien aux pays partenaires de la région. En portant son volume d'activité à un niveau record de 2,6 milliards d'EUR en 2010, la FEMIP a confirmé à ses partenaires sa capacité à les accompagner dans la modernisation de leurs politiques publiques face à la crise économique mondiale et a consolidé sa place de premier investisseur du développement en Méditerranée. Parmi les secteurs prioritaires figurent également les transports et l'eau, l'industrie et les activités de capital-investissement, ainsi que le capital humain.

Depuis sa création en octobre 2002, la FEMIP aura apporté plus de 12,7 milliards d'EUR de financements, accompagnant ainsi la modernisation des pays partenai-

res méditerranéens et contribuant au maintien et à la création d'emplois dans la région. Le soutien au secteur privé est toujours aussi important et représente 55 % de la totalité des projets signés. Au-delà de cet accroissement en volume, l'action de la FEMIP s'est caractérisée par sa valeur ajoutée, notamment grâce à la mise en place de financements complexes (partenariats public-privé, financements sur projet, opérations à profil de risque plus élevé que celui généralement admis par la Banque). En 2010, environ 74 % des opérations menées dans la région (totalisant près de 1,9 milliard d'EUR) ont été cofinancés avec des institutions partenaires, ce qui a favorisé la création de synergies importantes. Les opérations réalisées au titre de l'assistance technique, quant à elles, ont représenté 14,2 millions d'EUR.



Port de Tanger, Maroc

### Russie et pays voisins de l'Est

Prêts accordés en 2010 (en millions d'EUR)	Montant
Fédération de Russie	250
Moldavie	185
Géorgie	175
Ukraine	16
Arménie	5
<b>Total</b>	<b>631</b>



Construction du collecteur principal, Saint-Petersbourg, Russie

### Partenaires orientaux

En 2010, l'activité de prêt dans les pays partenaires orientaux a presque triplé par rapport à 2009 pour atteindre 631 millions d'EUR. Œuvrant en coopération étroite avec la BERD, la Banque finance des projets dans ces pays au titre d'un mandat de prêt doté d'une enveloppe de 3,7 milliards d'EUR pour la période 2007-2013. En plus du mandat qui lui a été confié par l'UE, la BEI a créé son propre Mécanisme en faveur des partenaires orientaux, doté de 1,5 milliard d'EUR, en vue d'accorder des prêts ou des garanties à l'appui d'investissements européens dans les pays en question, en agissant à ses propres risques. La moitié des prêts accordés en 2010 l'ont été dans le domaine de l'énergie, tandis que d'autres ont porté sur les secteurs de l'eau, des transports et de l'agroalimentaire et sur des lignes de crédit pour les PME. En décembre 2010, la Banque a lancé un nouveau mécanisme d'assistance technique, le Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du partenariat oriental (EPTATF), destiné à renforcer l'impact des opérations et à accélérer la mise en œuvre réussie des projets dans la région.

### Asie centrale

Parmi les pays d'Asie centrale pouvant prétendre à des concours de la BEI (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan), le Kazakhstan a été le second à signer un accord-cadre en 2010, après la République du Tadjikistan en 2009. Trois projets totalisant 328 millions d'EUR sont en cours d'instruction dans le secteur de l'eau, de l'énergie et de l'action en faveur du climat. La Banque et le Kirghizstan doivent signer un accord-cadre au début 2011, tandis que se poursuivent les négociations en vue de conclure des accords avec le Turkménistan et l'Ouzbékistan.



Projet Moma Titanium, Mozambique

### Les pays ACP et la République d'Afrique du Sud

Dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la BEI soutient généralement des initiatives qui favorisent le développement du secteur privé, telles que le financement d'investissements réalisés par des PME, mais elle appuie aussi de grandes infrastructures de production, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que d'autres projets visant à apporter une réponse à la problématique des changements climatiques. En pleine crise économique et financière, la BEI s'attache à permettre la réalisation d'investissements viables qui bénéficient aux plus pauvres et qui soutiennent le développement durable.

*Cela fait plus de 40 ans que la BEI contribue au développement des pays ACP.*

Le financement des opérations de la BEI dans les pays ACP provient des budgets des États membres de l'UE par le biais de la Facilité d'investissement, ainsi que des prêts octroyés par la Banque sur ses ressources propres et à ses propres risques. En 2010, les signatures de prêts relevant de la Facilité d'investissement ont atteint 374 millions d'EUR. Dans la région ACP, la BEI a par ailleurs financé en 2010, sur ses ressources propres, des projets à hauteur de 598 millions d'EUR. Au titre d'un mandat distinct, la Banque a prêté 50 millions d'EUR à l'appui de projets réalisés en République d'Afrique du Sud.

#### Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, PTOM et Afrique du Sud


Prêts accordés en 2010 (en millions d'EUR)	Montant	dont opérations sur capitaux à risques
<b>Afrique</b>	<b>738</b>	<b>182</b>
Afrique de l'Ouest	279	82
Afrique de l'Est	260	40
Afrique australe et océan Indien	145	5
Opérations multirégionales	45	45
Afrique centrale et équatoriale	10	10
<b>Caraïbes</b>	<b>48</b>	<b>7</b>
<b>Pacifique</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Régional - ACP</b>	<b>162</b>	<b>162</b>
<b>PTOM</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Total pays ACP et PTOM</b>	<b>972</b>	<b>374</b>
<b>Afrique du Sud</b>	<b>50</b>	





## Asie et Amérique latine

Prêts accordés en 2010 (en millions d'EUR)	Montant
<b>Amérique latine</b>	<b>499</b>
Brésil	420
Mexique	79
<b>Asie</b>	<b>723</b>
Chine	500
Viêt Nam	223
<b>Total</b>	<b>1 222</b>



### Coopération économique avec l'Asie et l'Amérique latine

En 2010, la BEI a prêté 1,2 milliard d'EUR en Asie et en Amérique latine. Les investissements ont atteint environ 723 millions d'EUR en Asie et quelque 499 millions d'EUR en Amérique latine. En vertu du mandat actuel, la BEI peut prêter jusqu'à 3,8 milliards d'EUR en Asie et en Amérique latine durant la période 2007-2013. Les

activités de prêt de la Banque en Asie et en Amérique latine s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de coopération économique de l'UE dans ces régions. Elles visent à conforter la présence de l'UE par le biais d'investissements étrangers directs et de transferts de technologies et de savoir-faire, mais ciblent également la protection de l'environnement, en particulier les projets liés à l'action en faveur du climat et ceux qui contribuent à la sûreté de l'approvisionnement énergétique.



Métro de Hanoi, Viêt Nam



### **Nouveau prêt-cadre accordé à la Chine pour des projets liés à l'action en faveur du climat**

*Un nouveau prêt-cadre de 500 millions d'EUR lié à l'action en faveur du climat a été accordé à la Chine. Cette opération, signée en décembre 2010, fait suite au succès de la première, signée en 2007, la Banque continuant à soutenir le pays dans sa lutte contre les changements climatiques. Le premier concours de 500 millions d'EUR a permis de réaliser un certain nombre de projets, notamment des programmes de boisement, des parcs éoliens et de petites centrales hydroélectriques. Il a également permis de réaliser des investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la réduction de la pollution dans l'industrie. Ce prêt de la BEI est l'un des plus efficaces en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Une fois que tous les sous-projets seront opérationnels, il contribuera à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 2 millions de tonnes par an.*



# Action conjointe avec la Commission européenne et d'autres institutions financières internationales



Journées portes ouvertes –  
8<sup>e</sup> semaine européenne  
des régions et des villes





En tant qu'institution financière de l'Union européenne, le Groupe BEI est, avec le budget de l'UE, l'une des deux sources de financement pour les investissements réalisés à l'appui des politiques européennes.

En ce qui concerne l'investissement productif à long terme, les deux types d'opérations – aides non remboursables et prêts – présentent des caractéristiques et des avantages spécifiques propres. Les initiatives conjointes mises en place par le Groupe BEI et la Commission en vertu du cadre financier actuel (2007-2013) ont mis en évidence la manière dont ces deux instruments peuvent être combinés pour en tirer un plus grand parti. Cela s'est avéré concluant dans le cadre de la politique régionale de l'UE, ainsi que dans les domaines de l'innovation et des transports.

### Politique régionale

La politique régionale de l'Union européenne a pour objectif de pallier les déséquilibres entre les économies fortes et faibles et d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible. Elle souligne la nécessité de coordonner les instruments financiers disponibles aux niveaux national, régional et européen afin de renforcer l'intégration régionale. Dans ce contexte, le Groupe BEI a un rôle essentiel à jouer, comme en témoignent de nouvelles initiatives conjointes prises par la Commission européenne et des États membres ou des régions.

Dans le cadre de l'actuelle période de programmation 2007-2013 de la politique de « cohésion » de l'Union européenne, la BEI et le FEI doivent assumer des rôles de planification et de programmation plus importants que par le passé. Ils doivent notamment apporter une assistance technique pour la préparation et l'instruction de projets, ainsi qu'en matière d'ingénierie financière et de contrôle. Plusieurs initiatives communes directement liées à la politique de cohésion, telles que JASPERS, JESSICA, JEREMIE et JASMINE, mais également des instruments avec partage des risques, tels que le MFPR et le LGTT qui visent des objectifs européens complémentaires, ont favorisé un partenariat renforcé avec la Commission.

### Les quatre « J »

JASPERS, JESSICA, JEREMIE et JASMINE, les quatre « J », sont le résultat de ce partenariat renforcé. Ce sont toutes des initiatives conjointes, qui combinent des ressources financières et humaines du Groupe BEI et de la Commission européenne.

L'initiative JASPERS (Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est gérée par la BEI et cofinancée par la Commission, la BERD et la KfW. Elle s'attache principalement à aider les pays bénéficiaires de financements sous forme d'aides non remboursables au titre des Fonds structurels à préparer des propositions de projets d'infrastructures viables en leur apportant une assistance technique.



Transport public à Hambourg, Allemagne

JESSICA, l'Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine, a été créée conjointement par la BEI, la Commission européenne et la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Elle met en œuvre des mécanismes d'ingénierie financière à l'appui d'investissements dans le secteur du développement urbain durable et elle utilise des ressources des Fonds structurels pour procéder, au moyen de financements remboursables et renouvelables, à des investissements générateurs de recettes.

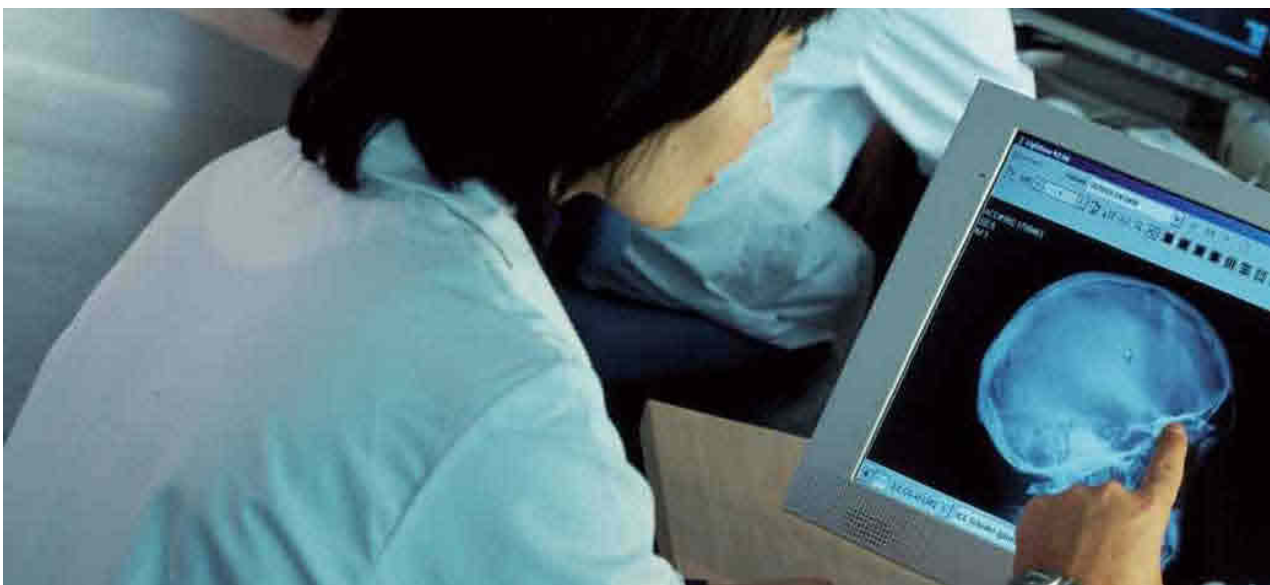
JEREMIE désigne l'initiative de Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises. Le Fonds européen d'investissement et la Commission européenne travaillent de concert pour permettre aux autorités nationales et régionales d'utiliser des ressources des Fonds structurels pour favoriser l'accès des PME à certains produits financiers et dispositifs d'ingénierie financière dans les régions.

JASMINE, enfin, est l'Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe qui vise à développer le microcrédit. Le FEI a reçu pour mandat de gérer une fraction de l'enveloppe consacrée à l'initiative pour offrir, sur les ressources de la BEI, une aide financière à des institutions de microfinance, ainsi qu'un volet assistance technique financé sur les ressources de la Commission européenne.

### Le partage des risques au service de l'innovation

Pour être en mesure de financer des investissements présentant un profil de risques et de gains supérieurs dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation, la BEI et la Commission européenne ont créé le mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR). Doté d'un volant de capitaux de 2 milliards d'EUR provenant à parts égales des réserves de la Banque et du septième programme-cadre de recherche de la Commission, le MFPR permet à la Banque de prêter jusqu'à 10 milliards d'EUR environ pour financer des investissements d'au moins deux fois ce montant en faveur d'activités de RDI de pointe pendant la période 2006-2013. Un examen à mi-parcours réalisé par des experts indépendants en 2010 a abouti à des conclusions positives et préconisé une utilisation accrue et renforcée des instruments de type MFPR.

*Des initiatives conjointes BEI-Commission pour un effet de levier plus grand.*



RDI destinée à la mise au point de logiciels et de technologies de l'imagerie pour le secteur de la santé, Belgique



### Le partage des risques au service des investissements dans les transports

Le LGTT, ou instrument de garantie de prêt pour les projets relatifs au RTE de transport, a été créé par la BEI et la Commission pour prendre en compte les risques d'insuffisance du trafic pour les entreprises privées qui investissent dans de tels projets. Financé à parts égales par les deux institutions, cet instrument couvre les risques d'insuffisance des recettes liés au faible trafic durant la phase critique de l'entrée en exploitation des projets, les flux circulatoires nécessitant souvent un certain temps pour atteindre un niveau de rentabilité suffisant. Une première garantie LGTT de 70 millions d'EUR a été accordée en 2010 pour un projet PPP portant sur la rénovation et la modernisation de l'autoroute C-25 dans le nord de la Catalogne, projet pour lequel la BEI a prêté 200 millions d'EUR.

### Autres activités spéciales au sein de l'UE

ELENA est le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux. Il s'agit d'une initiative conjointe d'assistance technique mise en place par la BEI et la Commission européenne. Les fonds disponibles au titre du mécanisme ELENA peuvent être uti-

lisés pour élaborer des programmes, des plans d'activité et des audits énergétiques, pour préparer des procédures d'appels d'offres et des contrats, et pour couvrir le coût d'unités de réalisation de projets. Pour résumer, ces fonds peuvent servir à financer tout ce qui est nécessaire pour préparer les projets des villes et régions portant sur l'énergie durable à bénéficier d'un financement de la BEI.

Les programmes d'investissement peuvent porter sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de l'éclairage public, sur l'intégration de sources d'énergie renouvelable dans des bâtiments ou sur la rénovation ou l'installation de systèmes de chauffage urbain mettant en œuvre la cogénération de chaleur et d'électricité ou des sources renouvelables. Ces programmes visent également des projets liés au transport urbain, comme la mise en service d'autobus à haut rendement énergétique et d'infrastructures destinées à des véhicules utilisant des carburants de substitution.

L'initiative RNE 300 a été lancée en 2010 par la Commission européenne. Elle porte sur le plus grand programme d'aides non remboursables au monde créé pour soutenir les technologies de piégeage et de stockage de carbone (PSC) et des projets de démonstration innovants relatifs aux technologies qui font appel aux énergies renouvelables. La Banque européenne d'investissement soutiendra sa mise en œuvre en instruisant des projets et en organisant la vente de quotas d'émission qui serviront à financer les aides non remboursables. Ce sont précisément ces quotas d'émission qui ont inspiré le nom de cette initiative : RNE (réserve destinée aux nouveaux entrants du système européen d'échange de quotas d'émission).

### Mise en commun de ressources à l'extérieur de l'UE

À l'extérieur de l'Union européenne, la BEI collabore étroitement avec les institutions européennes, les autorités des États membres et des pays partenaires et certaines institutions financières internationales ou bilatérales. En 2010, rien que dans les pays voisins et partenaires de l'Europe, les cofinancements ont représenté 73 % du volume total signé. Dans les pays ACP, la BEI possède une longue expérience en matière de combinaison de prêts et d'aides non remboursables.





# Une institution responsable





La responsabilité d'entreprise s'inscrit au cœur même de la mission de la BEI qui est de contribuer, par le financement d'investissements viables, à la réalisation des grands objectifs de l'Union européenne.

La Banque est fermement résolue à intégrer les questions sociales et environnementales dans ses activités ; à assurer une gouvernance, une transparence et une responsabilisation appropriées pour elle-même et ses contreparties ; à veiller à ce que les investissements qu'elle finance soient éthiques et durables ; à établir des relations mutuellement avantageuses avec les collectivités dans lesquelles elle intervient et à réduire au maximum son empreinte écologique. Depuis 2005, la BEI analyse et rend compte de ses pratiques en matière de responsabilité d'entreprise, ce concept étant totalement intégré dans sa stratégie opérationnelle.

*La BEI est très attentive à sa propre empreinte écologique.*

Tous les projets que la BEI finance sont conformes aux normes et principes européens en matière d'environnement. En outre, une proportion non négligeable des prêts de la Banque sont destinés à des investissements spécifiquement axés sur la protection et l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et sur l'amélioration du bien-être social. Ces investissements environnementaux portent notamment sur l'action en faveur du climat, la protection de la nature et de la biodiversité, la santé et l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles et des déchets.

En 2010, la BEI a réalisé une étude pilote sur l'empreinte carbone des projets qu'elle finance. Une série de 73 projets relatifs à l'énergie, aux transports et à l'industrie, ainsi que certains projets dans le secteur de l'eau, ont permis de réduire les émissions de carbone de manière substantielle. Il s'agit là d'une conséquence directe de

la politique de la Banque qui vise à financer les meilleures technologies disponibles, maximiser le potentiel des mesures d'efficacité énergétique et promouvoir des modes de transport plus durables.

La BEI soutient le développement social en accordant des prêts pour le financement de projets liés à la santé et à l'éducation. Certaines de ses initiatives de microfinancement répondent spécifiquement aux besoins des populations socialement défavorisées. La BEI ne finance que des projets qui respectent les droits humains et se conforment aux normes sociales qu'elle a définies sur la base des principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux et des bonnes pratiques internationales. En 2010, la Banque a elle-même contribué à établir de meilleures pratiques en organisant une série de séminaires sur les droits humains dans le monde des affaires afin de favoriser le dialogue à ce sujet entre les entreprises, la société civile et les organisations intergouvernementales.



Visite du président de la BEI à Ouagadougou, Burkina

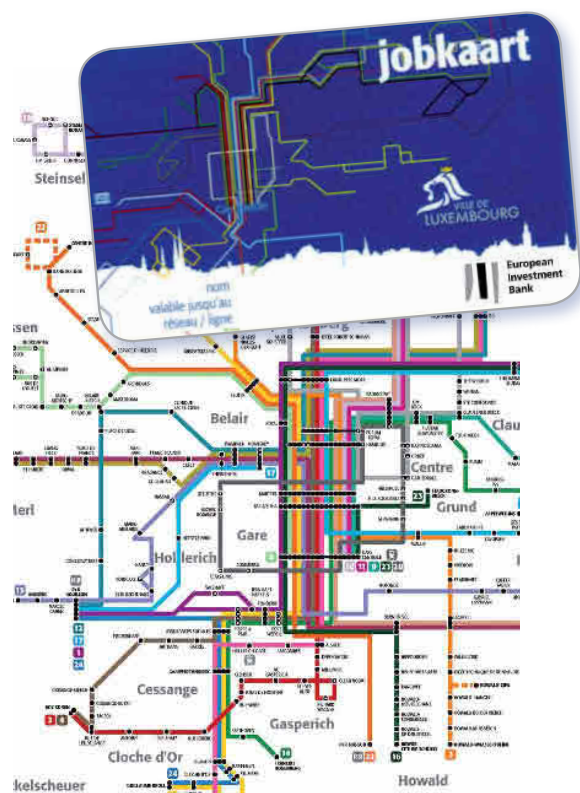


Dans l'exercice de ses activités, la BEI applique une tolérance zéro face aux actes de corruption, fraude, collusion, coercition, blanchiment d'argent ou financement du terrorisme. Elle fut l'une des premières institutions financières à adopter une telle politique et elle s'est également jointe à des initiatives internationales visant à faire pression sur des juridictions non conformes pour qu'elles respectent les normes internationales.

En tant qu'organe de l'Union européenne, la BEI s'est engagée à garantir, vis-à-vis de ses parties prenantes externes et internes, le plus haut niveau de transparence possible pour toutes ses activités. En 2010, la Banque a fusionné ses politiques de transparence et de divulgation dans une nouvelle série de principes et pratiques qui encouragent l'ouverture. Le principe de base veut que toutes les informations relatives aux activités opérationnelles et institutionnelles de la Banque soient communiquées aux tiers chaque fois que cela s'avère possible, sauf pour raisons impératives de confidentialité.



Projet d'adduction d'eau et d'assainissement à Wrocław, Pologne



Les relations de la BEI avec la société civile, et notamment les ONG et d'autres groupes d'intérêts, sont guidées par les mêmes principes. Le dialogue avec la société civile contribue efficacement à l'élaboration de la stratégie de la Banque et lui permet souvent de prendre davantage conscience des problèmes liés aux projets. Pour la même raison, la BEI établit également des partenariats de coopération avec des organisations spécialisées qui partagent avec elle certains objectifs ou intérêts, tels que le développement durable, la protection de l'environnement et de la biodiversité ou la lutte contre la pauvreté. En 2010, parmi les partenaires de la Banque figuraient Transparency International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). L'année dernière, la BEI est également devenue membre de l'alliance Global Water and Adaptation Action, un réseau d'institutions financières, de services collectifs, d'associations, d'instituts de recherche et d'ONG.





La BEI est très attentive à sa propre empreinte écologique. Les horaires de travail flexibles, le télétravail et les transports publics gratuits contribuent à réduire l'empreinte écologique des navetteurs qui se rendent au travail en voiture. En 2010, la quantité totale de CO<sub>2</sub> émise par la Banque dans le cadre de ses activités a atteint environ 18 997 tonnes, dont 94 % au titre de la mobilité et les 6 % restants provenant de la consommation d'énergie, d'eau et de papier. Ces chiffres confirment la tendance à la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> entamée en 2008.

En 2010, en tant qu'employeur responsable, la BEI a formalisé quelques changements dans sa politique en matière de ressources humaines. Celle-ci repose sur trois piliers. En premier lieu, la Banque doit pouvoir recourir à du personnel motivé et très performant, soucieux de développer ses compétences en permanence. Ce volet est complété par un leadership stimulant et une gestion mobilisatrice dans un contexte organisationnel optimal. Tout cela doit s'inscrire dans un environnement de travail propice et participatif qui permet au personnel de donner le meilleur de lui-même. Une communication interne ouverte et transparente est essentielle pour atteindre les objectifs fixés en matière de ressources humaines.



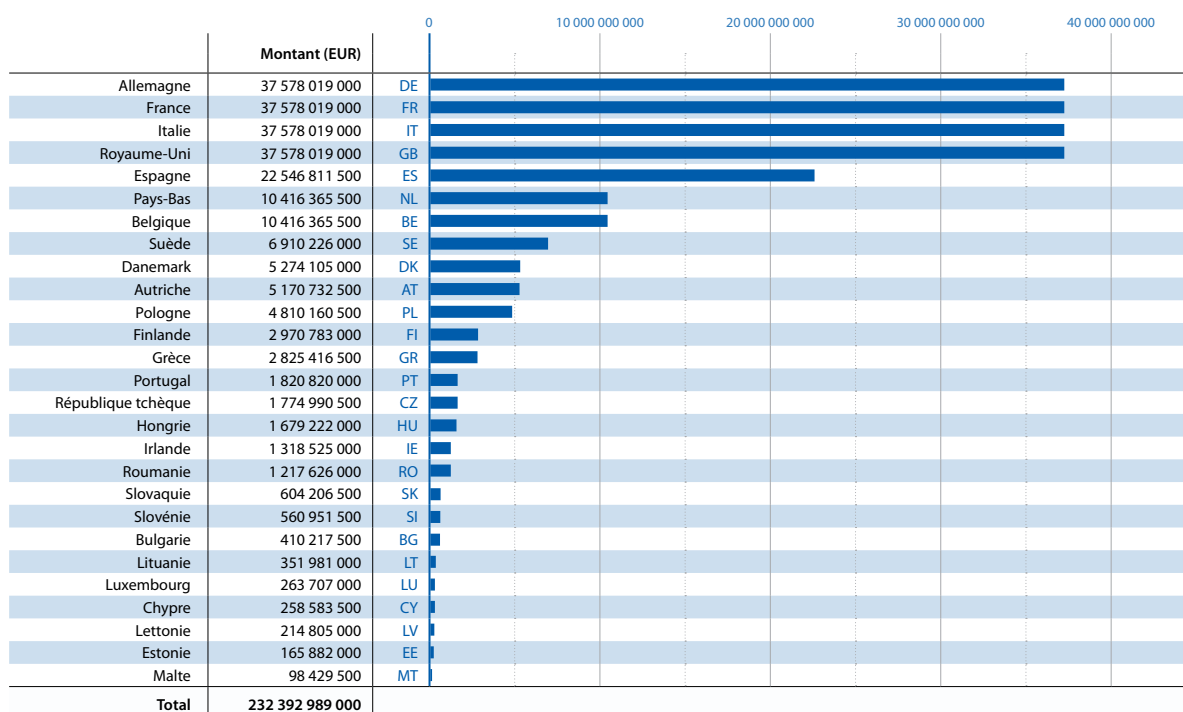
# Le capital de la BEI et les opérations d'emprunt en 2010



Pont Rion-Antirion  
surplombant le golfe de  
Corinthe, Grèce



## Répartition du capital de la BEI



La BEI est la banque de l'Union européenne. Elle jouit de l'autonomie financière. Elle est dotée d'un capital souscrit de 232 milliards d'EUR et ses actionnaires sont les États membres de l'UE. La Banque, notée AAA, est le plus grand émetteur de fonds supranational au monde.

### Le capital de la Banque et ses actionnaires

La participation de chaque État membre au capital de la Banque est fonction de son poids économique dans l'Union européenne (exprimé par le PIB) lors de son adhésion. Aux termes des statuts, l'encours total des

prêts et des garanties accordés par la Banque ne doit pas excéder deux fois et demie le montant de son capital souscrit, des réserves, des provisions non affectées et de l'excédent du compte de profits et pertes. De ce montant cumulé doit être déduit le montant souscrit, qu'il soit ou non versé, au titre de toute participation prise par la Banque.

Au 31 décembre 2010, le ratio d'adéquation des fonds propres de la BEI, à savoir le rapport entre le capital de la Banque et ses actifs, s'élevait à 27,2 %. Le Comité de Bâle de la Banque des règlements internationaux fixe le ratio d'adéquation des fonds propres des banques à 8 % au minimum.



---

### Bilan et excédent annuel

Au 31 décembre 2010, le total des actifs de la Banque s'élevait à 420 milliards d'EUR, en augmentation de 14 % par rapport au 31 décembre 2009. Cette hausse trouve son origine dans la croissance exceptionnelle du volume des prêts enregistrée au cours des deux dernières années en raison du rôle joué par la BEI dans le plan européen de relance économique, dans le cadre duquel la Banque a temporairement augmenté ses activités de prêt à la demande des États membres.

En 2010, l'excédent net annuel a atteint 2,1 milliards d'EUR (soit une augmentation de 13 %). Cet excédent reflète le volume record de prêts atteint pendant la crise, tandis que les coûts administratifs augmentaient plus lentement.

---

### Le plus grand emprunteur supranational au monde

La BEI assure elle-même son financement et emprunte l'essentiel des fonds utilisés pour ses opérations de prêt sur les marchés internationaux des capitaux. Elle est le plus grand emprunteur supranational au monde. Bénéficiaire du soutien sans faille de ses actionnaires, de la solidité de son assise financière, de la qualité exceptionnelle de ses actifs, de la prudence avec laquelle elle gère ses risques et d'une stratégie de collecte de ressources performante, la Banque affiche la meilleure note de crédit possible (AAA), une nouvelle fois confirmée par Fitch, Moody's et Standard & Poor's, en 2010. Grâce à sa solidité financière, elle est en mesure d'emprunter à des taux très intéressants. La BEI ne vise pas à maximiser ses gains, de sorte que les avantages découlant de ses conditions d'emprunt sont pour la plupart rétrocédés aux promoteurs de projets.

---

### Opérations d'emprunt en 2010

Grâce à une stratégie prudente de maîtrise de la volatilité du marché engendrée par des événements exté-

rieurs, la Banque a été en mesure d'emprunter 67 milliards d'EUR en 2010. Avec environ 56 milliards d'EUR, les emprunts réalisés dans les trois monnaies principales de la Banque (l'euro (EUR), le dollar étasunien (USD) et la livre sterling (GBP)) continuent de se tailler la plus grosse part. L'euro représente le plus grand volume, avec 26,2 milliards d'EUR, suivi du dollar étasunien (32,3 milliards d'USD ou 24,0 milliards d'EUR) et de la livre sterling (4,8 milliards de GBP ou 5,5 milliards d'EUR).

Les émissions obligataires dans les monnaies non principales ont augmenté pour atteindre 11,4 milliards d'EUR. La Banque a emprunté dans 14 autres monnaies, le dollar australien se taillant la part du lion (6,3 milliards d'AUD ou 4,3 milliards d'EUR) et s'approchant du niveau des emprunts en livre sterling. Les émissions en lires turques, en yen japonais, en francs suisses et en couronnes norvégiennes ont toutes atteint un volume minimum de 1 milliard d'EUR.

---

### Obligations climatiquement responsables

En 2010, la Banque a levé un montant total de 543 millions d'EUR grâce aux obligations climatiquement responsables intégrées dans son programme d'émission. Ces obligations se caractérisent de manière unique par le fait que leur produit est cloisonné et servira exclusivement à financer les futurs projets de la Banque à l'appui de l'action en faveur du climat dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Depuis 2007, la BEI émet régulièrement des obligations climatiquement responsables. À la fin 2010, elle avait ainsi levé 1,4 milliard d'EUR pour dans le cadre de 10 émissions réalisées dans six monnaies.



Le Conseil d'administration de la BEI – Février 2011

# La gouvernance à la BEI







## Les organes statutaires de la BEI



Réunion du Conseil des gouverneurs, Luxembourg

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des 27 États membres, généralement les ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, se prononce sur la participation de la Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et décide des augmentations de capital. Par ailleurs, il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification. Le Conseil des gouverneurs se réunit une fois par an.

Le **Conseil d'administration** a compétence exclusive pour décider de l'octroi de financements sous la forme de prêts et de garanties, ainsi que de l'émission des emprunts. Outre le contrôle de la bonne administration de la Banque, il assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions des traités et de ses statuts, et avec les orientations générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans renouvelable, sur désignation des États membres ; ils sont responsables uniquement envers la Banque.

Le Conseil d'administration se compose de 28 administrateurs, à raison d'un administrateur désigné, respectivement, par chacun des 27 États membres et par la Commission européenne. Le nombre d'administrateurs suppléants est de 18, ce qui implique des regroupements d'États pour ces fonctions. Le Conseil d'administration se réunit chaque mois.

Par ailleurs, afin d'élargir l'expertise professionnelle disponible au Conseil d'administration dans certains domaines, ce dernier peut coopter six experts (trois titulaires et trois suppléants) qui siègent à titre consultatif, sans droit de vote.

Sauf disposition contraire stipulée dans les statuts, les décisions sont prises à une majorité constituée d'au moins un tiers des membres ayant droit de vote et représentant au moins 50 % du capital souscrit.

Le **Comité de vérification** est un organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, chargé d'auditer les comptes de la Banque et de vérifier que ses activités sont conformes aux meilleures pratiques bancaires. Il est chargé de s'assurer chaque année de la régularité des opérations et des livres de la Banque. Le Comité de vérification émet une déclaration sur les états financiers lors de l'approbation de ces derniers par le Conseil d'administration. Les rapports du Comité de vérification sur les résultats de ses travaux au cours de l'exercice financier précédent sont communiqués au Conseil des gouverneurs conjointement avec le rapport annuel du Conseil d'administration.

Le Comité de vérification est composé de six membres nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat non renouvelable de six exercices consécutifs.



Le Comité de vérification

*Les dispositions régissant les organes statutaires de la Banque sont précisées dans les statuts et le règlement intérieur de la Banque. La composition de ces instances, le curriculum vitæ de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Web de la BEI : [www.bei.org](http://www.bei.org).*



## Les organes statutaires du FEI



Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes :

- ⇒ l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 28 institutions financières), qui se réunit au moins une fois par an ;
- ⇒ le Conseil d'administration, qui se compose de sept membres et sept suppléants et qui, entre autres responsabilités, décide des opérations du Fonds ;

⇒ le directeur général, qui assure la gestion du Fonds en conformité avec les dispositions de ses statuts et avec les orientations et principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Les comptes du FEI sont vérifiés par un Collège de trois commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée générale, ainsi que par des réviseurs externes indépendants.

*Des informations détaillées sur les organes statutaires (composition, curriculum vitæ des membres, modalités de rémunération) et sur les services du FEI (composition, curriculum vitæ des directeurs généraux et des directeurs, modalités de rémunération de tout le personnel) sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Web du Fonds : [www.eif.org](http://www.eif.org).*



## Le Comité de direction de la BEI



1. Philippe MAYSTADT 2. Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ 3. Simon BROOKS 4. Matthias KOLLATZ-AHNEN 5. Eva SREJBER  
6. Dario SCANNAPIECO 7. Plutarchos SAKELLARIS 8. Magdalena ÁLVAREZ ARZA 9. Anton ROP

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque ; il compte neuf membres. Sous l'autorité du président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et prépare les décisions du Conseil d'administration, dont il vérifie la mise en œuvre. Le président de la Banque préside les réunions du Comité de direction. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement envers la Banque ; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, pour une période de six ans renouvelable. Les quatre plus grands actionnaires de la Banque, à savoir la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni, siègent en permanence au Comité de direction. Le Comité de direction se réunit chaque semaine.

Aux termes des statuts de la BEI, le président de la Banque est également président de son Conseil d'administration.



La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

Situation au 15 avril 2011

#### 1 Philippe MAYSTADT *Président*

- ⇒ Stratégie générale
- ⇒ Questions institutionnelles, relations avec les autres institutions financières internationales
- ⇒ Rapports de l'Inspecteur général, du Contrôleur financier et du Chef du Bureau de conformité
- ⇒ Ressources humaines
- ⇒ Communication interne
- ⇒ Politique d'égalité des chances ; Président du Comité paritaire pour l'égalité des chances
- ⇒ Mise en œuvre de Bâle II et III
- ⇒ Président du Conseil d'administration du FEI
- ⇒ Président du Comité budgétaire

#### 2 Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ *Vice-président*

- ⇒ Financements en France et dans les pays partenaires méditerranéens
- ⇒ Communication externe
- ⇒ Transparence et politique d'information
- ⇒ Relations avec les ONG

#### 3 Simon BROOKS, CB *Vice-président*

- ⇒ Financements au Royaume-Uni et aux Pays-Bas
- ⇒ Protection de l'environnement et mesures pour le climat
- ⇒ Audit interne, Audit externe et relations avec le Comité de vérification
- ⇒ Respect de la conformité
- ⇒ Mécanisme des plaintes
- ⇒ Relations avec la Cour des comptes européenne
- ⇒ Relations avec l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) et le Médiateur européen
- ⇒ Bâtiments, environnement de travail et logistique

#### 4 Matthias KOLLATZ-AHNEN *Vice-président*

- ⇒ Financements en Allemagne, en Autriche, en Roumanie ainsi qu'en Croatie et en Turquie
- ⇒ Financement des PME
- ⇒ Nouveaux produits et transactions spéciales
- ⇒ Cohésion économique et sociale ; Convergence
- ⇒ Assistance technique ; JASPERS
- ⇒ JESSICA
- ⇒ Membre du Conseil d'administration du FEI
- ⇒ Membre du Comité des subsides

#### 5 Eva SREJBER *Vice-présidente*

- ⇒ Financements en Finlande, en Suède, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, dans les pays voisins de l'Est, dans les pays AELE et dans les pays d'Asie centrale
- ⇒ Économie de la connaissance
- ⇒ Évaluation ex post des opérations
- ⇒ Technologies de l'information
- ⇒ Présidente du Comité des subsides

#### 6 Dario SCANNAPIECO *Vice-président*

- ⇒ Financements en Italie, à Malte et dans les Balkans occidentaux
- ⇒ Suivi et restructuration des opérations
- ⇒ Planification et budget
- ⇒ Efficacité des coûts
- ⇒ Gouverneur de la BERD
- ⇒ Membre du Comité des arts

#### 7 Plutarchos SAKELLARIS *Vice-président*

- ⇒ Financements en Grèce, à Chypre, au Danemark, en Irlande, dans les pays ACP et en Afrique du Sud
- ⇒ Gestion des risques
- ⇒ Énergie
- ⇒ Études sectorielles, économiques et financières
- ⇒ Comptabilité
- ⇒ Président du Comité des arts

#### 8 Magdalena ÁLVAREZ ARZA *Vice-présidente*

- ⇒ Financements en Espagne, au Portugal, en Belgique, au Luxembourg, en Amérique latine et en Asie
- ⇒ Aspects juridiques des opérations et des produits
- ⇒ Finances et Trésorerie

#### 9 Anton ROP *Vice-président*

- ⇒ Financements en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, en Slovénie et en Bulgarie
- ⇒ Réseaux transeuropéens de transport
- ⇒ Responsabilité sociale de l'entreprise
- ⇒ Vice-gouverneur de la BERD

Des informations détaillées sur la structure de direction de la BEI sont disponibles sur son site Web : [www.bei.org](http://www.bei.org).

## Adresses du Groupe BEI

### Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 – 1 ☎ (+352) 43 77 04

[www.bei.org](http://www.bei.org) - ✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Fonds européen d'investissement

96, boulevard Konrad Adenauer – L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 – 1 ☎ (+352) 42 66 88 – 200

[www.eif.org](http://www.eif.org) - ✉ [info@eif.org](mailto:info@eif.org)

*Veillez consulter le site Web de la Banque pour la liste des bureaux extérieurs ([www.bei.org/offices](http://www.bei.org/offices)).*

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport :

Page de couverture, p. 22 C-Power N.V., p. 7 Safran, p. 8 STMicroelectronics, p. 9 Marion Schmieding, Alexander Obst – Berliner Flughafen, p. 15 RENFE, p. 17 Nya Karolinska Solna, p.18 Sincrotrone Trieste S.C.p.A., p. 20 Lahti Energia Oy, p. 21, 37 MEDGAZ, S.A., p. 25 ENEOP – Eólicas de Portugal, p. 27 Abengoa Solar, p. 31 Renault, p. 34, 39 MOMA, p.38 Vodokanal, p. 42 European Union 2010 PE-EP, p. 43 Hamburger Hochbahn AG, p. 44 Agfa-Gevaert, p. 2-3, 4, 6, 10-11, 12, 14, 21, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 39, 40, 41, 47, 48, 49, 50, 53, 55, 56 Photothèque de la BEI.

Mise en page : EIB GraphicTeam.

Imprimé par l'imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).



**Sources mixtes**  
 Groupe de produits issu de forêts  
 bien gérées, de sources contrôlées  
 et de bois ou filtres recyclés  
 Cert no. BV COC-856318  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
 © 1996 Forest Stewardship Council





Rapport annuel 2010 • Volume I



Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement • Groupe Banque européenne d'investissement



ISBN 978-92-861-1335-2

